O $\frac{x_1}{}$ 83

LA

CHINE ET LES CHINOIS

Paris. — Imprimerie de **Boulé**, rue Coq-Héron, 3.

73779

LA CHINE

ET LES

CHINOIS

MŒURS, USAGES, PEINES ET CHATIMENTS, FÊTES, CÉRÉMONIES RELIGIEUSES.— COSTUMES CIVILS ET MILITAIRES. — ARTS ET MÉTIERS. — ARCHITECTURE, MONUMENTS, MAISONS, INTÉRIEURS, VUES ET PAYSAGES, VOITURES ET VAISSEAUX.

D'APRÈS LES DESSINS ORIGINAUX

DU PÈRE CASTIGLIONE, DU PEINTRE CHINOIS PU-QUA, DE W. ALEXANDRE, CHAMBERS, DADLEY, ETC.,

LITHOGRAPHIÉS PAR

MM. AUBRY-LE-COMTE, DEVERIA, GRÉVÉDON, RÉGNIER, SCHALL, SCHMIT, THÉNOT, VIDAL,

Avec des Notices explicatives

PAR D. B... DE MALPIÈRE,

PRÉCÉDÉES D'UNE INTRODUCTION

PRÉSENTANT L'ÉTAT ACTUEL DE L'EMPIRE CHINOIS, SA STATISTIQUE, SON GOUVERNEMENT, SES INSTITUTIONS, LES CULTES QU'IL ADMET OU TOLÈRE, ET LES GRANDS CHANGEMENTS POLITIQUES QU'IL A SUBIS JUSQU'A CE JOUR.

PAR M. BAZIN.

Deuxième Edition, mise en un meilleur ordre.

P. M
[redacted]

PARIS,

J. CABOCHE, DEMERVILLE ET Cie, ÉDITEURS, RUE CAUMARTIN, 19.

1848

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

Au travers d'un de ces édifices légers, construits pour des fêtes, on aperçoit une partie des jardins magnifiques de *Yuen-min-Yuen*, palais d'automne de l'Empereur, près de la petite ville de *Hai-Tien*, à quelques milles de Pékin.

Le sol, inégal et montueux, est entrecoupé de pelouses et de rochers factices. On distingue une rivière, un lac, des ponts, une île, et des pavillons d'une structure élégante.

« Yuen-min-Yuen (1), dont les bosquets, les lacs et les prairies embrassent, selon M. Barrow, un espace de 12 milles (4 lieues) de circuit, est un lieu de délices. Tout ce que la nature a créé de sublime ou d'agréable y est séparé, rapproché, ou arrangé avec tant d'harmonie, que, malgré la variété des objets, il n'y a ni confusion ni embarras dans leur ensemble. »

Les Chinois appellent *Pay-loo*, *Pay-lou* (arcs de triomphe, ou plutôt portes triomphales), ces sortes de constructions, qu'ils décorent d'inscriptions en or, et que supportent des marbres sculptés. Des guirlandes, des festons, des écharpes de soie, entourent leurs colonnes élancées, et des vases de fleurs artificielles en parent le faîte. Ces divers ornements, revêtus des couleurs les plus éclatantes, produisent, à une distance peu éloignée, un effet vraiment magnifique.

(1) Ces mots signifient : *Jardin d'une verdure éternelle.*

LA
CHINE.

1.er VOLUME
dédié
A S.A.R.
MADAME,
Duchesse de Berry.

Mœurs,
Usages,
Peines civiles
et militaires,
Monumens,

Costumes,
Arts et Métiers,
Cérémonies
Religieuses,
Paysages.

A. Regnier del.t 1825.

Imp. Litho. de Mlle Formen

A son Altesse Royale

MADAME,

Duchesse de Berry.

Madame;

En parcourant les annales du plus ancien Empire du monde, quelques traits de la vie de Kien-Loug *nous ont offert de précieux rapprochemens.*

Religieux, dément et juste, ce Prince, alors que ses armées libératrices soumettaient les hordes des Eleuthes, réparait les chemins, deſséchait les marais, érigeait des Cités, et, soutien des veuves, des orphelins, fondait de riches hospices pour la vieilleſse, l'indigence et le malheur.

Ce fut aux leçons d'une mère éclairée que ce Monarque philosophe, le Louis XII *et le Louis* XIV *de la Chine, dut les qualités admirables dont s'énorgueillit encore cette contrée, la mieux cultivée et la plus peuplée de la terre. En songeant à toute la tendreſse de la veuve illustre de Yong-Tching pour son auguste fils; en considérant les respects, les honneurs, dont ce fils tout-puiſsant entoura l'existence d'une mère aux vertus de laquelle il attribuait toute la félicité de son règne;* [1] *pouvions-nous, fiers du*

(1) « Après les triomphes qui suivirent la réduction des *Miao-tsés* (montagnards dont les mœurs ont une singulière analogie avec celles des Corses, des Monténégrins, des anciens *Klans* d'Ecosse), Kien-Long alla féliciter l'Impératrice sa mère, et attribua à ses vertus toute la gloire de ses succès. Il fit, pour l'honorer, la cérémonie du transport d'une feuille d'or, sur laquelle il avait fait graver les titres honorifiques de cette princesse. Cette feuille fut placée, avec tout l'appareil de la dignité impériale, dans le palais qu'elle habitait. »

« Pendant 42 ans qu'elle a survécu à *Yong-Tching*, elle a eu la joie de voir son fils, sur le

glorieux avenir qui se prépare pour notre belle France, résister à l'espoir de faire agréer la Dédicace de notre Ouvrage à la Mère du Duc de Bordeaux!

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Madame,

De Votre Altesse Royale,

Le très-humble et très-obéissant Serviteur.

D. B. DE MALPIÈRE.

---

premier trône de l'Asie, lui faire hommage de ses heureux succès. Lorsqu'elle l'accompagnait dans la visite des provinces, il ne quittait pas sa voiture de vue, pour être à portée de la servir.....Ce prince s'étudiait à tout ce qui pouvait l'amuser : il lui récitait ses vers, et décorait son appartement de peintures de sa façon. Il semblait que sa félicité, liée étroitement à celle de cette mère si chérie, ne pouvait avoir de réalité qu'autant qu'elle vivrait. »

« Après les cérémonies du nouvel an, dit Kien-Long lui-même, dans un écrit qu'il publia « en 1777, je la conduisis moi-même à son palais, près de *Yuen-min-yuen*, et lui ayant rendu « mes respects, je l'invitai à se transporter, le 9 de la première lune, au jardin de *Tcheou-* « *tsing-yen*, où je me proposais de lui donner un repas de famille, et de lui procurer le plaisir « de voir tous ses descendans réunis. Le jour désigné, je fis illuminer le jardin, et j'allai au « devant d'elle pour l'y conduire. Je la fis placer à table, et je me mis à la tête de mes fils « et petits-fils, pour la servir avec tout le respect dont je suis capable. Quel spectacle! quelle « situation attendrissante! Un fils touchant à la 70e année de son âge, servant une mère qui « approchait de sa 90e! cinq générations, en ligne directe, réunies dans un même lieu, pour s'y « réjouir ensemble! L'histoire n'offre rien de pareil. »

« En mémoire de sa mère, il exempta les peuples d'une année d'impôts, déclarant que, dans le trésor du tribunal des subsides, il se trouvait encore plus de 70 millions d'onces d'argent, somme suffisante aux charges de l'État. »

Le père de Moyriac de Mailla.
(*Histoire de la Chine.*)

Introduction.

Appelé par les nouveaux éditeurs de la CHINE de M. de Malpière à consigner, dans cette Introduction, les résultats des recherches les plus récentes et des observations les plus précises sur l'*état actuel de l'empire chinois*, *sa statistique*, *son gouvernement*, *ses institutions*, *les cultes qu'il admet ou tolère*, *et les grands changements politiques qu'il a subis jusqu'à ce jour*, nous avons cru devoir prendre pour base de notre travail la description sommaire de M. Abel-Rémusat, dont les travaux fixent à peu près l'état où la connaissance de la Chine était parvenue il y a dix ans. Et, comme la littérature chinoise, qui devait déjà tant à la France, loin d'avoir été négligée depuis la mort de l'illustre orientaliste, s'est au contraire enrichie de plusieurs découvertes et d'un grand nombre d'ouvrages utiles; comme l'excellent cours que M. Stanislas Julien fait au Collége de France garantit maintenant ses succès, nous avons encore jugé à propos, pour répondre convenablement aux espérances des souscripteurs, d'extraire, d'une publication nouvelle (1) et d'un haut intérêt, quelques notions instructives, en choisissant toujours les matières sur lesquelles pouvait se porter de préférence la curiosité du public. Nous dirons d'abord quelques mots des premières relations des Européens avec les Chinois.

Quoique les anciens ne nous fournissent qu'un très-petit nombre de notions incertaines sur le pays des *Sinæ*, voisins de la Sérique, et celui des *Sinæ*, voisins de l'Inde au delà du Gange (2), on sait à présent que les Indiens, les Persans et même les Arabes avaient eu, depuis très-longtemps, des relations de commerce avec les provinces méridionales de la Chine. Les Romains eux-mêmes y vinrent dans les premiers siècles de notre ère. Les Grecs de Byzance y pénétrèrent par le nord, un peu plus tard, à la suite des caravanes de la Perse et de la Boukharie. Au moyen âge, des religieux et des commerçants d'Europe visitèrent la Chine alors soumise aux Mongols. Marc Pol la parcourut dans toute son étendue. On oublia la Chine pendant près de deux siècles, dit A. Rémusat, après lesquels les Portugais en firent de nouveau la découverte vers 1517. Saint François Xavier forma le dessein d'y prêcher la foi, en 1552, et Matthieu Ricci exécuta ce même projet en 1582, en entrant à la Chine par la province de Kouang-tong. En 1603, le P. Goez fut envoyé de l'Inde à la Chine pour reconnaître la partie septentrionale de ce pays, au sujet de laquelle on conservait des doutes, à cause du nom de Cathaï par lequel elle était encore désignée. Depuis cette époque, plusieurs ambassades envoyées par les Russes,

(1) La description de la Chine, par M. le marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.

(2) D'Anville, *Géographie ancienne*, tome II, page 328.

les Hollandais et les Anglais, dans l'intérêt de leur commerce, ont donné naissance à diverses relations et descriptions de la Chine, parmi lesquelles il se trouve des ouvrages très-recommandables par leur exactitude. Mais rien n'égale, sous ce rapport, les travaux scientifiques et littéraires des missionnaires catholiques, et notamment ceux des religieux français (1). L'ancien président de la Compagnie des Indes, à Canton, a publié récemment un livre utile, curieux et d'une lecture agréable (2) : c'est un résumé de toutes les connaissances acquises sur la Chine par les missionnaires, les voyageurs et les sinologues; résumé fait sans aucun appareil d'érudition, mais avec beaucoup de lucidité et de bonne foi.

Relativement à l'état actuel de la Chine, l'auteur de cet ouvrage, en s'appuyant de l'autorité de quelques documents politiques émanés des indigènes, et en se fondant sur les troubles et les événements qui se sont succédé depuis quelque temps, croit pouvoir conclure que la domination tartare en Chine touche à sa fin. Il est de fait, ajoute-t-il, que la prolongation de son existence n'est pas moins extraordinaire (si l'on examine dans quelle proportion sont les vainqueurs, comparativement aux vaincus) que la durée de la domination anglaise dans l'Inde; que la dynastie mongole des petits-fils de Gengis-Khan (1259 à 1368 de notre ère) a été expulsée par les Chinois, après une possession beaucoup moins longue. La raison de cette différence vient sans doute de ce que la Chine a mieux étendu sur ses conquérants tartares que sur ses conquérants mongols la souveraineté de sa langue et de ses institutions. Quoi qu'il en soit, l'empereur régnant, Tao-kouang, est encore plus détesté de ses sujets que Kia-king son père. On lui reproche avec raison le meurtre du prince tartare-musulman Jehanghir, qui s'était rendu, en 1828, sur la foi des traités. On le soupçonne aussi d'avoir eu recours à la perfidie pour soumettre, avec l'aide des Tartares-Mongols, et moyennant des sommes considérables d'argent, les nombreuses tribus situées vers Kachgar. Les mandarins eux-mêmes ne voient pas sans inquiétude des sociétés, comme celle de *la Trinité*, dont l'objet est moins peut-être une entière régénération politique qu'un changement semblable à celui qui substitua, en 1368, les Ming à une famille étrangère. Toutefois, M. Staunton affirme que depuis un certain nombre de générations, il existe en Chine des associations de démagogues surveillées par la police.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur la statistique de la Chine, nous devons parler un peu de l'administration des provinces et de la division territoriale de l'empire. Le système de la subdivision des fonctions, observe M. Abel-Rémusat, a prévalu depuis longtemps. L'administration des provinces est partagée entre plusieurs officiers qui n'ont pas de contrôle les uns sur les autres, et qui doivent porter à la cour les affaires sur lesquelles ils ne peuvent pas s'accorder. Le gouverneur général, que les Européens nomment vice-roi,

(1) Abel-Rémusat. *Coup d'œil sur la Chine et ses habitants*. Mélanges asiatiques, tom. I, p. 70.

(2) *La Chine*, par J. F. Davis, ouvrage traduit de l'anglais par Pichard ; revu et augmenté d'un Appendice par Bazin aîné. 2 volumes, chez Paulin, libraire.

a ordinairement deux provinces sous son administration. Il y a en outre un intendant de la province, un surintendant des lettrés, un directeur des finances, un juge criminel, et deux intendants, l'un pour les salines, l'autre pour les greniers publics. Chaque département, chaque arrondissement et chaque district ont en outre des magistrats particuliers qui exercent concurremment des fonctions administratives et judiciaires. Le nombre des officiers subalternes est très-considérable ; leurs titres et leurs noms sont rapportés dans un almanach impérial qui s'imprime tous les trois mois. Tous les officiers de l'empire sont distribués en neuf classes, partagées chacune en deux divisions, et auxquelles sont assignées des prérogatives et des marques distinctives particulières.

La division territoriale de la Chine a changé sous les différentes dynasties qui l'ont gouvernée; et il est même d'usage, lorsqu'une famille nouvelle est arrivée au pouvoir, de modifier la distribution et la circonscription des provinces. Celle qu'on trouve consignée dans les géographies ordinaires était établie pour la dynastie des Ming et les premiers empereurs de la dynastie régnante. Elle a été remplacée par une division nouvelle qui est suivie dans la grande géographie des Mandchous, et c'est celle que nous devons exposer ici, en tenant note des changements qu'elle a subis plus récemment (1).

La Chine est partagée en vingt et une provinces (y compris trois provinces tartares), dont plusieurs offrent une étendue et une population égales à celles des royaumes les plus puissants de l'Europe. Les provinces sont partagées en départements (fou), ceux-ci en arrondissements (tcheou), et ces derniers en districts (hien). Voici la statistique des dix-huit provinces chinoises :

(1) Abel-Rémusat, loc. cit., pag. 42.

STATISTIQUE

DE L'EMPIRE CHINOIS,

TIRÉE DE LA GRANDE GÉOGRAPHIE DES MANDCHOUS, INTITULÉE :

TAÏ-THSING-YI-TONG-TCHI.

I. PROVINCE DE TCHI-LI.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Chun-tien	5	19
Pao-ting	2	15
Yong-phing	1	6
Ho-kien	1	10
Thien-tsin	1	6
Tching-ting	1	13
Chun-té	»	9
Kouang-phing	1	9
Taï-ping	1	6
Siouen-hoa	3	7
Tching-té	1	5
* Tsun-hoa (1)		2
* Yi-tcheou		2
* Ki		5
* Tchao		5
* Tchin		3
* Ting		2

REVENUS.

Impôts levés à Peking (2) ou Chun-tien-fou	154,173 liang (3).
Impôt foncier, etc., levé par le trésorier de la province	2,334,475
A reporter....	2,488,648

(1) Comme Abel-Rémusat, nous avons marqué d'un astérisque les noms des arrondissements et des districts qui ne dépendent d'aucun département et qui relèvent immédiatement du gouvernement de la province.

(2) Voyez le plan topographique de la ville de Péking, 30e livraison de cet ouvrage.

(3) Le liang ou tael vaut..... fr. 7, 41
Le tsien ou mas (10e de tael)..... 0, 741
Le fen ou condorin (10e de mas)..... 0, 0741
Le li ou cache (10e de condorin)..... 0, 00741

Report....	2,488,648 liang.
Produits de la houille.....	32,420
Patentes des prêteurs sur gage et autres impôts.....	42,093
Produits des salines.....	437,949
— de la douane de Chan-haï-kouan.....	28,200
— de Tchang-kia-kheou, ou Khalgan, dans la grande muraille.....	10,000
— de la douane de Thien-tsin.....	40,460
Total.....	3,079,770

Forces militaires, 151,000 hommes.

2. PROVINCE DE KIANG-SOU.

(Partie orientale de l'ancien Kiang-nan.)

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
KIANG-NING	»	7
Sou-tcheou	»	9
Song-kiang	»	7
Tchang-tcheou	»	8
Tchin-kiang	»	4
Hoeï-'an	»	6
Yang-tcheou	2	6
Siu-tcheou	1	7
* Taï-thsang		4
* Haï		2
* Thong		2

REVENUS.

Impôts perçus sur les agriculteurs.....	3,116,826 liang.
Autres impôts.....	46,930
Produit des salines.....	93,940
Total.....	3,257,696

3. PROVINCE DE NGAN-HOEI.

(Partie occidentale de l'ancien Kiang-nan.)

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
NGAN-KHING	»	6
Hoeï-tcheou	»	6
Ning-koue	»	6
Tchi-tcheou	»	6
Thaï-phing	»	3
Liu-tcheou	1	4
Tong-yang	2	5

DÉPARTEMENT.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Ying-tcheou	1	5
* Tchhu		2
* Ho		1
* Kouang-te		1
* Lou-'an		2
* Ssé		3

REVENUS.

Impôts perçus sur les agriculteurs	1,718,824	liang.
Patentes et autres impôts	6,620	
Produit des salines	285,282	
Douanes de Long-kiang et de Si-sin	23,680	
Droits sur les tissus et douane aux portes des villes	191,149	
Douane de Yang-tcheou-fou	55,753	
Droits perçus à l'écluse de Koua-i-tcha	7,666	
Péage de Tchhang-tchin et de la douane de Hoaï-ngan	201,960	
Droits sur le sel payés à l'inspection des salines, aux douanes de Wou-hou et de Hou-kong	194,026	
Douane de Tong-yang	79,830	
Douane de Chang-haï	25,526	
Total	2,790,316	

Forces militaires de l'ancien Kiang-nan, 132,000 hommes.

4. PROVINCE DE CHAN-SI.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
THAI-YOUEN	1	10
Phing-yang	1	10
Phou-tcheou	»	6
Lou-'an	»	7
Fen-tcheou	1	7
Thsé-tcheou	»	5
Ning-wou	»	4
Taï-thong	2	7
Sou-phing	1	4
* Phing-ting		3
* Hin		2
* Taï		3
* Hou		2
* Kiaï		4
* Kiang		5
* Thsin		2
* Liao		2
* Pao-té		1
* Chi		3

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	2,990,675	liang.
Patentes et autres impôts	31,100	
Produit des salines	507,028	
Douane de Cha-hou-kheou, dans la grande muraille	10,919	
Total	3,539,722	

Forces militaires, 53,000 hommes.

5. PROVINCE DE CHAN-TONG.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Tsi-nan	1	15
Yan-tcheou	»	10
Tong-tchhang	1	9
Thsing-tcheou	»	11
Teng-tcheou	1	9
Laï-tcheou	2	5
Wou-ting	1	9
Yi-tcheou	1	6
Thaï-'an	1	6
Tsao-tcheou	1	10
* Tsi-ning		3
* Lin-thsing		3

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	3,376,165	liang.
Patentes et autres impôts	47,850	
Produit des salines	120,720	
Douane de Thsing-tcheou-kouan, sur le grand canal	29,680	
Total	3,574,415	

Les grains que le gouvernement reçoit comme impôts, montent à 353,963 *chi* (1): on les transporte sur 12 bâtiments impériaux à Péking.

Forces militaires, 35,000 hommes.

(1) En Chine, les mesures de capacité sont calculées d'après le système décimal, ainsi qu'il suit :

Chi, 10 teou ou boisseaux.
Teou, 10 ching.
Ching, 10 ho.
Ho, 10 cho.
Cho, 10 tchhao.
Tchhao, 10 thsou.
Thsou, 10 koueï.
Koueï, 10 sou.
Sou, la dix-millionième partie d'un boisseau.

6. PROVINCE DE HO-NAN.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
KHAI-FONG	2	15
Koueï-té	1	7
Tchang-té	»	7
'Weï-hoeï	»	10
Hoaï-king	»	8
Ho-nan	»	10
Nan-yang	2	11
Jou-ning	1	8
Tchin-tcheou	»	7
	* Hiu	4
	* Jou	4
	* Chen	3
	* Kouang	4

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	3,164 758	liang.
Patentes et autres impôts	12,650	
Total	3,177,408	

Riz reçu comme impôt, 221,342 *chi*. Un commandant militaire est chargé de l'expédier par des navires impériaux du Chan-tong à Péking.

Forces militaires, 24,000 hommes.

7. PROVINCE DE CHEN-SI.

DEPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
SI-NGAN	1	15
Yan-'an	»	10
Tong-thsiang	1	7
Han-tchong	1	8
Ju-lin	1	4
Hing-'an	»	6
Thong-tcheou	1	8
	* Chang	4
	* Khian	2
	* Pin	3
	* Teou	3
	* Souï-té	3

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	1,658,700	liang.

Forces militaires, 104,000 hommes.

8. PROVINCE DE KAN-SOU.

(*Partie occidentale de la province de Chen-si et partie de la petite Boukharie.*)

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Lan-tcheou	2	4
Kong-tchhang	1	8
Phing-liang	2	3
Khing-yang	1	4
Ning-hia	1	4
Kan-tcheou	»	2
Liang-tcheou	»	5
Li-ning	»	3
Tchin-si	»	2
* King		3
* Thsin		5
* Kiaï		2
* Sou		1
* 'An-si		3
* Ti-hoa		3

REVENUS.

Impôts perçus sur les agriculteurs	280,652	liang.
Autres impôts et produit de la vente des sels	39,450	
Total	320,102	
Grains que le gouvernement reçoit comme impôts	218,550	*chi.*

Forces militaires, 123,000 hommes.

9. PROVINCE DE TCHÉ-KIANG.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Hang-tcheou	1	8
Kia-hing	»	7
Hou-tcheou	»	7
Ning-pho	»	6
Chao-hing	»	8
Taï-tcheou	»	6
Kin-hoa	»	8
Khiu-tcheou	»	5
Yan-tcheou	»	6
Wen-tcheou	»	5
Tchou-tcheou	»	10

REVENUS.

Impôts payés par les paysans	2,914,946	liang.
Patentes et autres impôts	10,650	
Produit des directions des grains et du sel dans les huit derniers départements	501,044	
Douane de Pé-sin-kouan	22,660	
Douane de Nan-sin-kouan	26,500	
Douane de Ning-haï-kouan	32,030	
Total	3,507,830	

Impôts en grains perçus dans les trois premiers départements	611,720	*chi.*
Riz blanc	66,600	
Total	678,320	

Pour le transport de ces grains, le gouvernement entretient 24 navires.
Forces militaires, 59,000 hommes.

10. PROVINCE DE KIANG-SI.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
NAN-TCHHANG	1	7
Jao-tcheou	»	7
Kouang-sin	»	7
Nan-khang	»	4
Kieou-kiang	»	5
Kian-tchhang	»	5
Fou-tcheou	»	6
Sin-khiang	»	4
Ki-'an	»	9
Chouï-tcheou	»	3
Youan-tcheou	»	4
Kan-tcheou	»	8
Nan-ngan	»	4
* Ning-Tou		2

REVENUS.

Impôts payés par les paysans	1,878,682	liang.
Patentes des prêteurs sur gage et autres impôts	4,470	
Produit des salines	5,150	
Douanes de Kieou-kiang et de Ta-kou-thang	173,880	
Douanes de Kan-tcheou	46,471	
Total	2,108,653	

Les grains que le gouvernement reçoit comme impôts, montent à 775,063 *chi;* pour leur transport, il entretient 14 navires dans cette province.

Forces militaires, 39,000 hommes.

11. PROVINCE DE HOU-PÉ.

(*Partie septentrionale de l'ancien Hou-kouang.*)

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Wou-tchhang	1	9
Han-yang	1	4
Hoang-tcheou	1	7
'An-lou	1	5
Te-'an	1	4
King-tcheou	»	8
Liang-yang	1	6
Yun-yang	»	6
Yi-tchhang	2	5
King-mên	»	»
Chi-nan	»	»

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	1,174,110	liang.
Patentes et autres impôts	58,780	
Douane de King-tcheou	9,644	
Total	1,242,534	
Grains que le gouvernement reçoit comme impôts	96,934	*chi.*

On les transporte sur 12 bâtiments.

Forces militaires, 37,000 hommes.

12. PROVINCE DE HOU-NAN.

(*Partie méridionale de l'ancien Hou-kouang.*)

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Tchang-cha	1	11
Pao-khing	1	4
Yo-tcheou	»	4
Tchang-te	»	4
Heng-tcheou	»	7
Yong-tcheou	1	7
Tchin-tcheou	»	4
Youan-tcheou	»	3
Yong-chun	»	4
* Li		5
* Tchin		5
* Tsing		3
* Kouei-yang		3

REVENUS.

Impôts perçus sur les agriculteurs	882,745	liang.
Autres impôts	30,530	
Impôts sur les bêtes de somme	13,880	
Total	927,155	

Forces militaires, 51,000 hommes.

13. PROVINCE DE SSÉ-TCHHOUEN.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
TCHING-TOU	3	13
Tchong-khing	2	11
Pao-ning	2	7
Chun-khing	2	8
Siu-tcheou	»	11
Khoucï-tcheou	»	6
Long-'an	»	4
Ning-youan	1	3
Ta-tcheou	1	5
Kia-ting	»	7
Thong-tchhouen	»	8
* Meï		3
* Khiong		2
* Lou		3
* Tseu		4
* Mian		4
* Meou		2
* Tha		3
* Tchong		3
* Si-yang		3

REVENUS.

Impôts payés par les paysans	631,094	liang.
Autres impôts	20,520	
Total	651,614	

Forces militaires, 85,000 hommes.

14. PROVINCE DE FO-KIEN.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
FOU-TCHEOU	»	10
Hing-hoa	»	2
Tsiouen-tcheou	»	5
Tchang-tcheou	»	7

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Yan-phing	»	6
Kian-ning	»	7
Chao-wou	4	4
Ting-tcheou	»	8
Fou-ning	»	5
Thaï-wan (Formose)	»	4
	* Yong-tchhun	2
	* Long-yan	2

REVENUS.

Impôts payés par les paysans	1,074,489	liang.
Produit des salines	85,470	
Différents autres impôts	24,850	
Douane de Fô-kien-kouan	73,549	
Total	1,258,358	

Forces militaires, 76,000 hommes.

15. PROVINCE DE KOUANG-TONG.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
KOUANG-TCHEOU	»	14
Chao-tcheou	»	6
Nan-hiong	»	2
Hoeï-tcheou	1	9
Tchhao-tcheou	»	9
Tchao-khing	1	12
Kao-tcheou	1	5
Lian-tcheou	1	2
Louï-tcheou	»	3
Khiong-tcheou	3	10
	* Lo-ting	2
	* Lian	2
	* Kia-ying	4

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	1,264,304	liang.
Patentes et autres impôts	5,990	
Produit du sel	47,510	
Produit des douanes sur la rivière de Canton	43,750	
Douane du port de Thaï-ping-khiao, à Chao-tcheou-fou.	53,670	
Total	1,415,224	

Forces militaires, 99,000 hommes.

16. PROVINCE DE KOUANG-SI.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Kouei-lin	2	7
Licou-tcheou	1	7
King-youan	2	3
Ssé-'en	1	3
Ssé-tchhing	1	2
Phing-lo	1	7
Ou-tcheou	»	5
Thsin-tcheou	»	4
Nan-ning	3	5
Thaï-phing	4	1
Tchin-'an	2	1
* Yu-lin		4
* Si-long		»

REVENUS.

Impôts payés par les paysans	416,399	liang.
Patentes et autres impôts	25,880	
Produit des sels	47,150	
Total	489,429	

Forces militaires, 39,000 hommes.

17. PROVINCE DE YUN-NAN.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Yun-nan	4	7
Kio-tsing	6	2
Lin-'an	5	5
Tchhing-kiang	2	2
Kouang-nan	»	1
Khai-hoa	»	1
Tong-tchhouen	»	1
Tchao-thong	1	2
Phou-eul	»	1
Ta-li	4	3
Thsou-hiong	3	4
Yong-tchhang	1	2

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs ..... 209,581 liang.

La province fournit au gouvernement 227,626 *chi* de grains et de riz d'été et d'automne, de légumes, etc.

Forces militaires, 53,000 hommes.

18. PROVINCE DE KOUEI-TCHEOU.

DÉPARTEMENTS.	ARRONDISSEMENTS.	DISTRICTS.
Kouei-yang	3	4
'An-chun	2	3
Phing-youeï	1	4
Tou-yun	2	3
Tchin-youan	»	3
Ssé-nan	1	3
Chi-tbsian	»	1
Ssé-tcheou	»	2
Thong-jin	»	1
Si-ping	»	3
Taï-ting	3	1
Nan-long	2	2
Tsun-yi	1	4
Jin-hoaï-thing	»	»

REVENUS.

Impôts payés par les agriculteurs	102,628	liang.
Patentes et autres impôts	13,690	
Produit des sels	6,230	
Total	122,548	

Forces militaires, 70,000 hommes.

TOTALITÉ DES REVENUS DE L'EMPIRE EN MONNAIE DE FRANCE.

Impôts et taxes sur différentes provinces de la Chine, 33,350,835 liang	247,129,687 fr.	35 c.
Valeur des 4,210,958 *chi* de riz qu'on envoie annuellement à Péking, à un liang 1/2 le *chi*, 6,316,437 liang	46,783,743	38
Total	293,913,430	73

DU GOUVERNEMENT

ET

DES INSTITUTIONS DE LA CHINE.

On admet généralement qu'après les Européens il n'est point de nation qui ait fait d'aussi grands progrès dans la civilisation; et la Chine, comme le dit fort bien M. Abel-Rémusat, offre à l'extrémité de l'ancien continent un spectacle propre à consoler des scènes de violence et de dégradation qui frappent les yeux partout ailleurs. Le savoir y a toujours été en recommandation, et l'ordre social fondé sur des institutions calculées d'après l'intérêt général (1).

Comme il est de toute impossibilité de pouvoir résoudre d'une manière positive une question aussi difficile que celle de l'antiquité que réclament les Chinois, le savant traducteur du code pénal de la Chine, sir G. T. Staunton, allègue en leur faveur des faits que je vais rapporter et qui mettront à même d'avoir quelques idées sur cette question et sur l'origine des coutumes. On ne peut nier, dit Staunton, que le gouvernement chinois ne soit patriarcal et que la langue n'offre un composé de caractères hiéroglyphiques qui, sans contredit, doivent être d'une haute antiquité, et que le premier des gouvernements, le patriarcal, ne soit de même date que l'écriture symbolique, qui fut remplacée par l'alphabétique chez des peuples plus ou moins éclairés, comme le système patriarcal le fut aussi par d'autres combinaisons et d'autres formes de gouvernement. Ainsi, un peuple qui a conservé ces deux bases d'antiquité, semble en donner des preuves, au moins morales, assez concluantes.

On reconnaît dans le système patriarcal de la constitution chinoise, et dans l'unité du pouvoir conservé aux chefs de famille, des preuves de son amélioration comme monarchie et de son antiquité. On aperçoit facilement que les deux principes qui forment, pour ainsi dire, l'âme du gouvernement chinois, sont le devoir et la soumission à l'autorité des pères et mères qui l'exercent par eux-mêmes ou par des représentants. Ce devoir, quoique désigné sous le beau nom de *piété filiale*, doit être considéré beaucoup plus comme une règle générale à exécuter, que comme l'expression d'un sentiment particulier d'affection; il est tracé dans leurs plus anciennes annales et rappelé formellement dans les écrits de leurs premiers philosophes et législateurs. Ce principe a survécu aux dynasties successives, ainsi qu'aux changements et aux révolutions que l'État a subis; enfin, il continue à être aujourd'hui le principe le plus puissant de la constitution chinoise, puisqu'il se trouve sanctionné par le souverain dans le code des lois et par l'opinion publique.

Un gouvernement qui a pour base l'autorité paternelle, et qui, d'après ce

(1) Abel-Rémusat, *Coup d'œil sur la Chine et sur ses habitants.*

motif, mérite assurément la plus grande estime, tant par son étendue que par la loi sacrée qui le régit, qui a de plus l'avantage d'être dirigé par les principes les plus immuables de la nature, doit avoir solidité et durée, deux résultats très-rares dans toutes les formes de gouvernement (1).

Parmi toutes les révolutions intérieures de la Chine, un fait bien digne de remarque, c'est que pas une seule tentative n'a été faite pour changer la forme de ce gouvernement, fondé sur l'autorité patriarcale. Un homme, dont la célébrité a jeté beaucoup d'éclat sur la factorerie anglaise de Canton, M. J. F. Davis, ancien président de la Compagnie des Indes en Chine, a publié une description abrégée de cet empire, faite sur des notes recueillies dans le pays même. En traitant de la politique et de la législation, l'auteur exprime ainsi son sentiment : Nous ne sommes pas un admirateur enthousiaste du gouvernement chinois; mais nous voudrions expliquer, s'il est possible, les causes qui tendent à la production de biens inappréciables et dont personne ne songe à contester l'existence. Dans la pratique, il se glisse nécessairement beaucoup d'abus; mais au total, et si l'on considère les résultats définitifs, la machine fonctionne bien. Les Chinois sont une nation gaie, polie, paisible, laborieuse et opulente. Chaque citoyen y recueille les fruits de son travail. Ce serait juger les choses trop à la légère que de conclure de ce qui se passe à Canton, entre ceux qui font le commerce étranger et les marchands Hong que le droit de propriété n'est point respecté. Les marchands Hong, ne sont, à vrai dire, que les instruments d'un gouvernement circonspect qui, voulant prévenir toute collision avec les étrangers, se sert d'eux comme d'une éponge pour absorber les profits du monopole. Les défauts de ce gouvernement sont inhérents à tous les régimes absolus ; là, le législateur, convaincu que le bien public est incompatible avec la liberté individuelle, ne s'arrête pas à toutes ces considérations qui embarrassent dans nos pays d'Europe, où l'éducation morale a fait place à l'indépendance des opinions, et où les hommes connaissent mieux leurs droits que leurs devoirs. Sir G. Staunton veut qu'on apprécie la législation chinoise d'après ses résultats, c'est-à-dire, qu'on juge de l'arbre par ses fruits. M. Ellis trouve que la Chine est supérieure à tous les autres pays de l'Asie, tant à cause de ses institutions que de l'état général de la société; il ajoute que les lois y sont plus généralement connues et plus également appliquées; que les exemples d'oppression y sont extrêmement rares, et que la situation de la classe moyenne et des basses classes est beaucoup plus satisfaisante que celle de ces mêmes classes en Turquie, en Perse et dans l'Inde. Pour joindre son propre témoignage à celui de M. Ellis, M. Davis affirme que, durant son voyage en Chine, il n'a vu (excepté à Canton) que très-peu d'exemples d'une misère abjecte parmi les basses classes, ou d'un luxe extraordinaire parmi les classes élevées. M. Davis cite à cette occasion les réflexions suivantes d'un écrivain chinois : « Que je me félicite,

(1) Code pénal de la Chine, traduit du chinois par G. T. Staunton, et de l'anglais en français par M. Renouard de Sainte-Croix, tome I, pag. 28 et 29.

« dit Tien-ki-chi, d'être né en Chine! Je pense constamment à ce qu'aurait été « mon sort, si j'avais reçu le jour au delà de la mer, dans quelque partie re- « culée de la terre, où le froid glace les membres, où la chaleur les « brûle, où les hommes sont vêtus de feuilles de plantes, se nourrissent « d'écorces d'arbres, habitent dans des déserts, s'abritent au fond de trous « creusés dans le sol, ne connaissent ni les sages maximes de nos anciens « monarques, ni les doux liens domestiques. Alors, quoique né de la race « des humains, j'aurais été semblable à une bête brute... Oh! que je suis « donc heureux d'être né en Chine! Je possède une maison pour m'abriter; « j'ai toutes les commodités de l'existence, d'excellents mets pour nourriture, « des habits, des bonnets, etc. En vérité, la félicité la plus grande est mon « partage. »

Les rangs sont uniquement déterminés par le titre littéraire qu'on a obtenu, et la fonction qu'on exerce. Relativement à l'estime que l'on en fait, les professions se classent dans l'ordre suivant : les lettrés, les laboureurs, les artisans et les marchands (1). Chez nous, et partout où la naissance et la propriété confèrent le rang et les distinctions, la vieillesse ne peut jamais trouver la vénération qui lui est due; il en est autrement chez les Chinois : néanmoins le respect qu'ils ont pour la vieillesse est encore au-dessous de celui qu'ils professent pour la science. « Dans la science, dit un proverbe, l'âge et la « jeunesse ne font rien : le plus instruit prend la première place. » Quoique la fortune exerce aussi quelque influence, on y fait moins de cas de ceux qui la possèdent que dans nos pays d'Europe, où elle confère tant de titres et des titres trop respectés. Nous remarquerons que c'est en affectant du désintéressement et une grande simplicité de mœurs que les lettrés ont acquis de l'ascendant sur le peuple, et d'ailleurs la superfluité des richesses n'est pas très-commune à la Chine. Un homme qui a des fils partage sa fortune avec eux, ou plutôt ils vivent ensemble et en commun. La seule prérogative de la primogéniture paraît être le maniement des fonds; l'aîné est, en quelque sorte, l'intendant des biens de ses frères. Il n'y a point de tentatives d'accumulation comme en Europe, et si un individu cherchait à perpétuer ses biens dans sa famille par forme de substitution, la loi y mettrait obstacle.

Les Chinois placent l'éducation morale au-dessus de l'instruction; les conséquences de ce système sont que l'industrie, le travail, la paix et la satisfaction règnent parmi les masses. Voici quels sont les objets généraux et les divers degrés de l'instruction publique chez les Chinois :

Le chapitre XXVI du *Ko-tchang-tiao-li*, en fixant les programmes des examens publics et des concours, distingue trois degrés dans l'instruction. Ces trois degrés sont résumés fidèlement et constatés par les trois examens publics établis pour le baccalauréat, la licence et le doctorat.

Le premier, appelé *Soui-kao*, examen annuel qui confère le grade de *Sieou-tsaï*,

(1) Description de la Chine par M. le marquis de Fortia d'Urban.

bachelier, porte sur les principaux objets dont se compose l'instruction primaire, et ces objets sont :

1° La morale;

2° La langue chinoise, comprenant le *Kou-wen* ou style antique, et le *Kouan-hoa*, ou la langue commune. Le patois des provinces (hiang-tan) est sévèrement proscrit dans les écoles;

3° La lecture;

4° L'écriture appelée *Kiaï-hing-chou* (usitée dans les examens pour les compositions écrites), et les exercices calligraphiques, conformément aux quatre-vingt-douze règles tracées par les maîtres;

5° L'interprétation exacte des quatre livres classiques (*Ssé-chou*), conformément au commentaire de Tchou-hi;

6° L'art de la composition en Kou-wen et en Kouan-hoa;

7° Les rites;

8° Et le chant.

L'examen de capacité ou de maturité, appelé *Ko-kiu*, est une épreuve qui ne confère aucun grade, mais constate la capacité requise pour subir le second examen.

Le second examen, appelé *Hiang-chi*, confère le grade de *Kiu-jin*, licencié, et le troisième, appelé *Hoeï-chi*, celui de *Tsin-ssé* ou docteur.

L'instruction supérieure se constate par les épreuves des concours. Le premier concours, appelé *Tien-chi*, confère le titre de membre du collége impérial des Han-lin; et le second, appelé *Tchao-kao*, celui de Tchoang-youen.

Le premier examen a lieu dans le district; le second dans la province, et le troisième dans la capitale de l'empire. Le premier concours est ouvert dans le palais impérial, hors de la présence de l'empereur; et le second, dans le palais impérial, en présence de l'empereur (1).

Comme tous les rangs sont accessibles au talent, on met le talent à l'épreuve dans des examens publics, ouverts aux plus riches comme aux plus pauvres. On n'exclut que certaines classes de la société : les domestiques, les comédiens, les agents de police, etc. Dans la vue de contribuer à l'amélioration de leurs armées, les empereurs tartares ont établi des examens militaires qui confèrent des grades, comme les examens civils.

Le gouvernement chinois, dit Abel-Rémusat (2), a longtemps passé pour despotique. On sait à présent qu'il est limité par le droit de représentation donné à de certaines classes de magistrats, et plus encore par l'obligation où est le souverain de choisir ses agents, d'après des règles fixes, dans le corps des lettrés. M. Davis nous apprend que les habitants des cantons tiennent quelquefois des assemblées publiques, annoncées à l'avance; on y délibère des adresses; on y censure la conduite des magistrats; et, ce qu'il y a de singulièrement remarquable, c'est que les magistrats ne songent pas le moins

(1) Voyez notre Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, pag. 32 et 33.

(2) Voyez les Nouveaux mélanges asiatiques, tom. I, pag. 40, 41 et 42.

du monde à interdire ces réunions; d'autres fois on placarde des affiches, renfermant des satires (anonymes il est vrai) sur tels ou tels officiers. Il faut ajouter que la presse est libre; les prescriptions qui la concernent ne sont relatives qu'au maintien du bon ordre et de la paix publique.

Le pouvoir suprême est exclusivement exercé par l'empereur. La couronne est héréditaire, et la succession est fixée depuis longtemps dans la ligne masculine; mais l'ordre de primogéniture n'y est pas toujours suivi. L'attachement religieux à une dynastie, une fois qu'elle est légitimement établie sur le trône, est un des principes du droit public des Chinois. Il y a eu pourtant beaucoup de révolutions qui ont arraché le pouvoir à des familles pour en élever d'autres; mais ces révolutions n'affaiblissent en rien le profond respect qu'inspire la dignité impériale, parce qu'elles sont considérées comme un effet immédiat de l'action du ciel sur l'ordre physique et moral du monde sublunaire.

Toutes les affaires de l'État sont distribuées entre six ministères ou conseils souverains, dont les présidents ont moins d'autorité que nos ministres, parce qu'ils sont tenus de prendre l'avis de leurs collègues. Ces conseils sont :

1° Le conseil des emplois, chargé du choix et de la désignation des personnes qui doivent occuper les offices civils et militaires;

2° Le conseil des revenus, qui a l'administration des finances de l'empire;

3° Le conseil des rites, qui a l'inspection sur tout ce qui concerne le culte des ancêtres de la dynastie régnante, les grandes solennités religieuses ou civiles, et une foule d'autres objets qui sont regardés comme étant d'une haute importance;

4° Le conseil des peines, auquel ressortissent toutes les affaires judiciaires, les supplices, les amnisties, les bannissements, et généralement tout ce qui a rapport à l'administration de la justice;

5° Le conseil des ouvrages publics, qui est chargé de la direction des travaux relatifs à l'entretien des routes et des canaux, des digues du fleuve Jaune, des bâtiments publics, etc.;

6° Le conseil militaire, qui a la haute main sur toutes les affaires de l'armée, la levée des troupes, l'entretien des garnisons, etc.

Outre ces six conseils qui siégent dans la capitale, on y voit aussi un conseil d'État et une grande académie, dont les membres sont choisis parmi les plus célèbres lettrés de l'empire, et remplissent plusieurs fonctions politiques; un conseil pour les affaires étrangères, un bureau pour les traductions, un autre pour la rédaction du calendrier, un troisième pour la médecine, et un collége pour l'enseignement de la haute littérature.

La justice est rendue par des magistrats désignés à cet effet par le ministère des peines, et nommés par l'empereur. L'ordre du code pénal est extrêmement lucide et méthodique. C'est certainement un chef-d'œuvre, si on le compare au code des Japonais, tel que l'a décrit Kempfer; mais il est défectueux pour tout ce qui a rapport à la liberté individuelle.

DES CULTES QUE LE GOUVERNEMENT CHINOIS ADMET OU TOLÈRE.

Trois religions principales sont admises ou tolérées à la Chine : la première de ces religions est la doctrine des lettrés, dont Confucius est regardé comme l'instituteur et le patriarche; la seconde est la doctrine de Lao-tseu, doctrine qui a beaucoup de dogmes communs avec la précédente (1); la troisième est la religion de Bouddha, venue de l'Inde et répandue à la Chine deux siècles avant notre ère.

Dans un mémoire intitulé : *Coup d'œil sur la Chine et ses habitants*, feu Abel-Rémusat n'a pas craint d'affirmer que les trois religions principales étaient considérées par les Chinois comme également bonnes et comme également vraies. Cette assertion est tout à fait inexacte. La doctrine des lettrés constitue la véritable orthodoxie. Nous avons prouvé récemment (2) : 1° qu'à la Chine, toute liberté d'interprétation, ou, ce qui revient au même, toute opinion hétérodoxe, empruntée des doctrines bouddhiques ou Tao-ssé, était sévèrement proscrite par les règlements des écoles publiques et des colléges, par la constitution des examens et des concours; 2° que dans les livres attribués à Confucius, la plupart des mots avaient un sens traditionnel et consacré qu'un commentaire seul pouvait faire connaître; c'est ainsi que les mots *humanité*, *justice*, *honnêteté*, *prudence*, etc., ont acquis un sens qui diffère du sens primitif, et surtout du sens que les Européens attachent à ces mots; car dans le langage de Confucius, l'*humanité* n'est autre chose que la commisération; la *justice*, que la haine du vice; l'*honnêteté*, le respect intérieur et extérieur; la *prudence*, le sentiment du vrai, etc., etc.; 3° enfin que le commentaire de Tchou-hi sur ces anciens livres est un commentaire officiel. Le syncrétisme auquel M. Abel-Rémusat fait allusion, en citant le fameux proverbe : *les trois religions n'en font qu'une*, remonte au huitième siècle de notre ère, à l'époque où l'empereur Hiouen-tsong, de la dynastie des Thang, honora publiquement Confucius, Lao-tseu et Bouddha; où, non content de ces démonstrations éclatantes, il entreprit de confondre dans un burlesque amalgame non-seulement les doctrines des deux philosophes (Confucius et Lao-tseu) et la religion importée de l'Inde (le bouddhisme), mais encore toutes les doctrines et toutes les religions étrangères qui étaient accueillies sous son règne avec une espèce d'enthousiasme (3); ce syncrétisme, professé par tous les lettrés, n'est point admis, du moins ostensiblement, par l'empereur et les mandarins. Le confucianisme est la religion de l'État; le bouddhisme est celle du peuple.

Si l'on ne perd pas de vue l'ordre chronologique du développement de

(1) Abel-Rémusat, Nouveaux mélanges asiatiques, tom. I, pag. 37.

(2) Voyez notre Mémoire sur l'organisation intérieure des écoles chinoises, contenant la traduction d'un règlement d'études et de discipline, à l'usage des écoles publiques.

(3) Voyez le Théâtre chinois, ou Choix de pièces de théâtre, composées sous les empereurs mongols, traduites pour la première fois sur le texte original, précédées d'une introduction et accompagnées de notes par Bazin aîné; chez Benjamin Duprat, libraire.

l'intelligence chez les Chinois, il nous semble qu'on peut y distinguer cinq grandes époques successives dans la religion et dans la science. La première époque est celle de la tradition ancienne et sacrée (tradition moins surchargée de fictions et moins défigurée par les fables que celles de la plupart des peuples de l'Asie), de la constitution fondée sur les dogmes traditionnels, de l'idée fondamentale qui a servi de base à la civilisation chinoise, enfin des mœurs et des doctrines morales primitives (1). La seconde époque est celle de la réforme religieuse et de l'écriture, époque par laquelle commence l'histoire de la Chine, ou du moins celle que les écrivains nationaux appellent certaine. La religion primitive avait dégénéré en polythéisme, et vers l'an 2337 avant notre ère, le premier empereur, celui qui ouvre les premières pages des grandes annales, Yao, usurpa le pontificat, sacrifia solennellement à l'Être suprême, et protesta contre la religion établie. L'histoire a conservé le souvenir du puissant collége des prêtres. C'était le tribunal ou ministère des affaires célestes qui formait un véritable sacerdoce, et qui fut détruit par Yao, Chun et Yu. Environ cinq cents ans avant l'ère chrétienne, commence la troisième époque, celle de la science philosophique, qui se divisa en deux branches. Confucius dirigea son attention exclusivement du côté pratique des doctrines morales; la moralité joue le principal rôle dans sa philosophie, et sa doctrine est encore profondément empreinte dans les habitudes des Chinois. Une direction totalement différente de celle que prit l'école morale et pratique de Confucius, fut donnée à la philosophie purement spéculative de Lao-tseu et de son école, de laquelle sortit cette secte qui plus tard tomba dans l'athéisme (2). La quatrième époque doit être fixée à l'introduction chez les Chinois du culte indien de Bouddha ou Fo, l'an 64 de notre ère. L'ébranlement survenu dans les anciennes mœurs et les vieilles doctrines, l'esprit ergoteur et sophistique des sectes du rationalisme et de la philosophie absolue, fraya le chemin à la doctrine étrangère de Bouddha (3). Enfin la cinquième époque remonte au règne de Hiouen-tsong, l'an 720 de notre ère; c'est l'époque du syncrétisme dont nous avons déjà parlé et qui dure encore.

Nous croyons cette division plus exacte que celle proposée par F. Schlegel dans sa *Philosophie de l'histoire*. Il nous reste maintenant à examiner les trois principaux systèmes philosophiques ou religieux admis par les Chinois.

1° Système de Confucius.

Vie de Confucius. — Confucius naquit dans le royaume feudataire de Lou, province actuelle de Chang-tong, à la 11e lune de la 21e année du règne de Ling-wang, 551 ans avant notre ère, et 54 ans après Lao-tseu. Son père, nommé Chou-liang-ho, était gouverneur d'une ville de troisième ordre. Grave et sérieux dès l'enfance, il en dédaigna les jeux et se voua de bonne heure à l'étude et aux travaux utiles. Ses goûts naturels l'entraînèrent vers la

(1) Frédéric Schlegel, Philosophie de l'histoire, tom. I, pag. 118 et 119.
(2) F. Schlegel, Philosophie de l'histoire, tom. I, pag. 119.
(3) F. Schlegel, loco citato, pag. 120.

politique et la philosophie, et loin de s'isoler comme les philosophes de son temps, il donna des leçons publiques et porta sa doctrine jusqu'à la cour des rois, où on s'empressa de l'accueillir. On l'éleva tour à tour, dans plusieurs provinces, à diverses magistratures; il y renonça successivement, puis devint premier ministre du prince de Lou. Obligé de s'éloigner d'un séjour où triomphait l'impudicité, il erra loin de sa patrie, sans asile, sans secours, accablé sous le malheur. L'adversité cependant n'arrêta pas son zèle; il n'en continua pas moins de se dévouer aux progrès des mœurs et à la grande réforme qu'il avait entreprise. Parmi les trois mille disciples de Confucius, soixante et douze se distinguèrent par leurs travaux et leur vaste érudition, et parmi ces derniers encore, dix furent si consommés dans tous les genres de connaissances, qu'on les nomma, par excellence, les dix philosophes. On doit plusieurs ouvrages au goût particulier de Confucius pour l'étude. Outre les livres appelés classiques, et que ses disciples ont commentés en les rédigeant, il entreprit la révision des King; il écrivit les annales du royaume de Lou. Cette histoire est devenue le cinquième des grands Kings ou livres sacrés. Confucius mourut à l'âge de soixante et treize ans, quatre cent soixante et dix-neuf ans avant notre ère, et neuf ans avant la naissance de Socrate.

Dogmes de Confucius. — La philosophie de Confucius, nous l'avons déjà dit, a pour base le panthéisme. Essayant de concilier le système de la création et celui de l'éternité du monde, il suppose que tout doit son existence à une cause primitive, qu'il appelle *Li* ou fondement de la nature; puis il admet une substance unique, universelle, dont nous faisons tous partie. Ce sont les deux modifications premières de la substance universelle et primitive qui forment ces deux principes subordonnés que les Chinois désignent sous les noms de *Yn* et *Yang*. Le premier représente le ciel, le soleil, la chaleur, le jour, le genre masculin, le feu primitif, la santé, le bonheur; et le second exprime la terre, la lune, le froid, la nuit, le genre féminin, l'eau primitive, la maladie, le malheur, etc. Les deux termes de la vie, la naissance et la mort, ne sont, aux yeux de Confucius, que des propriétés particulières qui commencent à se montrer ou cessent d'être connues. Ainsi, dans son système, point de créateur, point de conservateur suprême, point de Dieu, par conséquent point d'avenir. Il admet l'existence et le culte des esprits, qu'il regarde comme une modification de la substance primitive; mais il ne veut pas que l'on s'arrête à examiner ce qu'ils sont et ce qu'ils font. « Que les vertus des esprits sont sublimes! dit-il; on les regarde et on « ne les voit pas; on les écoute et on ne les entend pas; unis à la substance « des choses, ils ne peuvent s'en séparer. Ils sont cause que les hommes, « dans tout l'univers, se purifient et se revêtent d'habits de fête pour offrir « des sacrifices. Ils sont répandus comme les flots de l'Océan au-dessus de « nous, à notre gauche et à notre droite (1). » Confucius insiste particulièrement sur le culte des esprits; il croit à la magie, aux décisions du sort et

(1) Tchong-Yong, ou l'Invariable dans le milieu, chap. 16 (traduction d'Abel-Rémusat).

aux présages tirés des plantes et des animaux. Dans le Tchong-yong, il prétend que les regards pénétrants du sage percent les ténèbres de l'avenir et en découvrent d'avance les secrets. « La vertu d'un homme qui atteint le « comble de la perfection, s'étend jusqu'à prévoir l'avenir. L'élévation des « dynasties et des familles se montre par de favorables présages; leur chute « s'annonce par des signes funestes qu'on voit dans l'herbe *chi* et sur la « tortue, et par des mouvements qui se font sentir dans tous les membres. « Mais l'homme qui a atteint la perfection, pressent les calamités ou le « bonheur qui doivent arriver; il prévoit le bien et le mal, et c'est en « cela qu'il est semblable à un esprit (1). »

Morale de Confucius. — Éclairer son esprit et purifier son cœur; chérir les hommes et leur faire aimer la vertu; s'unir au souverain bien, et ne s'attacher qu'à lui, telle est à peu près l'analyse des préceptes de Confucius, faite par lui-même au commencement du Ta-hio (2). Il dit ailleurs : « La « raison universelle comprend cinq choses, et il en faut trois pour les prati- « quer. Ces cinq choses, qui forment la raison universelle, sont les devoirs « du prince et du ministre, du père et du fils, du mari et de la femme, des « aînés et des cadets, et des amis entre eux. Les trois choses qui forment la « vertu universelle sont la sagesse, la bienveillance et la force; et pour « les pratiquer, il n'est qu'un seul moyen. » Les cinq devoirs dont parle ici Confucius, dit M. de Pastoret(3), peuvent, jusqu'à un certain point, être considérés comme des devoirs particuliers, puisqu'ils n'ont lieu que d'un homme à un autre homme, et jamais d'un seul homme à tous ses semblables; mais ce dernier, le plus universel de tous, sans être le moins précieux, ne fixa pas moins l'attention de Confucius. Après avoir établi comme le principe de l'harmonie politique et le fondement de toute société humaine, les résultats de cette règle : « Ne faites pas aux autres ce que vous « ne voudriez pas qu'on vous fît, » il recommande d'être équitable et fidèle, de l'être dans les actions de tous les jours et dans les paroles de tous les moments. Outre la prédilection naturelle pour ceux qui nous sont attachés par la chair ou le sang, il veut que nos regards se portent aussi vers le mérite et la vertu, et qu'on ne refuse pas de s'attendrir sur le sort de l'indigent, de l'orphelin, de tous les infortunés. Voilà, selon lui, le sentiment qui constitue l'homme. Confucius ordonne enfin le plus grand respect pour les vieillards, et leur accorde des priviléges nombreux. Mais un reproche mérité par le philosophe chinois, considéré comme moraliste, c'est que rapportant tout à l'autorité paternelle et à la piété filiale, il accorde aux citoyens la faculté de vendre ceux auxquels ils ont donné la vie; privilége barbare, dit encore M. de Pastoret, qu'on gémit de retrouver si souvent chez les

(1) Tchong-youg, chap. 25.

(2) Voyez le Ta-hio, traduit en français, avec une version latine et le texte chinois en regard, par Pauthier.

(3) Zoroastre, Confucius et Mahomet, pag. 186.

peuples de l'antiquité. Comme tous les philosophes païens, il n'a point réclamé contre l'esclavage et l'asservissement des femmes.

2° Système de Lao-tseu.

Vie de Lao-tseu (1). — Lao-tseu naquit dans le royaume de Thsou, qui occupait alors une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la province de Hou-kouang, le quatorzième jour de la neuvième lune de la troisième année du règne de Ting-wang, vingt et unième empereur de la dynastie des Tcheou, c'est-à-dire, l'an 604 avant J. C. On n'est pas trop au fait de ce qui le regarde. Ce qu'en disent ses disciples et ses sectateurs paraît avoir été inventé après coup, pour célébrer un homme dont la mémoire leur était chère et dont ils voulaient établir la réputation. Il était plus âgé de cinquante-quatre ans que Confucius; ainsi sa réputation était toute faite, et il en jouissait lorsque Confucius vint au monde. Les historiens disent que ces deux philosophes se sont vus et se sont entretenus une fois ensemble. Lao-tseu, voyant que l'empire allait en décadence, et que la dynastie des Tcheou commençait à chanceler sur le trône, prit le parti de vivre encore plus retiré qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il alla à Han-kouan pour s'y cacher. Le mandarin du lieu l'y reçut bien, et lui dit : *Vous voulez vivre en solitaire, je ne m'y oppose point; mais dans votre solitude occupez-vous à quelque chose d'utile. Composez quelque ouvrage dans lequel les principes de votre doctrine soient clairement expliqués.* Le philosophe lui en fit la promesse et s'en acquitta; il composa le *Tao-té-king*, c'est-à-dire, *le livre de la doctrine et de la vertu.* Après qu'il eut fini son ouvrage, Lao-tseu sortit de Han-kouan, et s'éclipsa tout à fait, sans qu'on ait jamais pu savoir où il se retira ni ce qu'il devint.

Doctrine des Tao-ssé. — Les Tao-ssé, dit le P. Amiot (2), admettent pour principe que tout ce qui existe ou peut exister est matière, à l'exception de l'Être suprême, qu'ils désignent par les noms de Thien, de Chang-thien, de Chang-ti. La matière émanée de la toute-puissance de cet Être, et renfermée dans le Taï-ki, sous l'enveloppe du Yn et du Yang, dont ce Taï-ki est composé, reçoit perpétuellement des modifications différentes par la génération, la destruction et la régénération des êtres. Selon ces principes, l'âme humaine, c'est-à-dire, cette substance qui fait l'animal qu'on appelle *homme* un être raisonnable, n'est pas un être simple et purement spirituel, de la manière que nous l'entendons; c'est un composé de ce qu'il y a de plus subtil dans la matière, et l'on distingue dans ce composé deux parties principales, dont l'une est appelée *ling* et l'autre *houen*. De ce ling et de ce houen réunis dans un corps qui est organisé de telle ou telle manière, se forme un être mixte, également capable des opérations purement intellectuelles et de celles qui n'ont que la matière pour objet.

Tant que les parties constitutives de cet être mixte sont unies et font un tout, ce tout est un homme; mais quand les liens qui les unissaient ensemble

(1) Mémoires concernant les Chinois, tom. III, pag. 38 et suivantes.

(2) Extrait d'une lettre du P. Amiot sur la secte des Tao-ssé, inséré dans le tome XV des Mémoires concernant les Chinois, pag. 210 et suivantes.

sont rompus par l'altération, la corruption ou la dissolution de celles qui composaient le corps, il cesse d'être ce qu'il était, sans cependant cesser d'exister. Le corps, formé des parties les plus grossières, rentre dans la classe des principes dont il était émané, pour servir de sujet à d'autres formes. Le *ling* et le *houen*, formés des parties les plus subtiles, demeurent unis et font un être à part, qui prend différentes dénominations, suivant le rang qu'il occupe dans la classe générale des êtres; et ce rang lui est assigné par le *Thien*, en récompense ou en punition de l'usage bon ou mauvais qu'il aura fait de ses facultés, lorsqu'il était compté parmi les hommes.

Bouddhisme. — De tous les systèmes religieux de l'Asie, le bouddhisme est incontestablement le plus célèbre dans l'opinion des savants modernes, par le grand nombre de ses sectateurs et la prodigieuse immensité d'une littérature qu'on appelle, à juste titre, *littérature bouddhique*, parce qu'elle est commune à tous les peuples qui ont embrassé cette croyance, et qu'elle n'appartient à aucune nation en particulier. Les géographes ne sont pas d'accord sur le nombre *approximatif* des sectateurs de Bouddha. Ce nombre a été évalué à 150,000,000 par Malte-Brun, à 180,000,000 par Pinkerton, à 315,977,000 par Hassel, et réduit dans ces derniers temps par Balbi, d'après Rémusat et Klaproth, à 170,000,000. Nous ne voulons pas faire pour la seconde fois de la statistique, encore moins discuter les opinions émises sur ce point difficile et controversé; nous mettrons cependant sous les yeux du lecteur un tableau rédigé par M. le professeur Neumann, de Munich, qui a fait un voyage en Chine et paraît avoir recueilli sur cette matière des notions intéressantes.

En 1813, la population de la Chine était de 365,000,000 d'âmes. Sur ce nombre, celui des bouddhistes, ou au moins des hommes qui se conformaient à un syncrétisme des trois religions, était de..... 200,000,000

Mandchous et Mongols en Asie et en Europe...	5,400,000
Empire du Japon et archipel de Lieou-khieou.....	25,000,000
Tibet et Boutan.....	6,000,000
Corée.....	5,000,000
Presqu'île orientale du midi de l'Asie.....	25,000,000
Ile de Ceylan.....	600,000
Népal.....	2,000,000
Total.....	269,000,000

Quant à la littérature, elle est immense, comme nous le disions tout à l'heure; mais quelle littérature, bon Dieu! Des litanies qu'on ne peut achever de réciter qu'en y consacrant sa vie entière; des formules de prières et d'invocations qu'on répète un grand nombre de fois de suite, sans y rien changer et *sans même chercher à y mettre un sens;* de vastes traités de morale, de métaphysique et de cosmologie, contenus dans des livres portés à dos de chameau; des légendes où sont racontées les aventures fabuleuses des dieux, des plus illustres pénitents, des bienfaiteurs de la religion; des rituels;

voilà quel en est le fond, auquel il faut encore ajouter les traditions particulières des peuples soumis au bouddhisme, les légendes nationales, la vie des héros et des saints les plus célèbres de chaque contrée (1).

Quoi qu'il en soit, le bouddhisme, malgré ses aberrations, est un grand fait religieux et philosophique, qui mérite d'exercer la sagacité des hommes versés dans la connaissance des langues orientales, et de fixer l'attention de tous ceux qui veulent connaître l'origine des sciences et de la civilisation du Tibet, de la Mongolie, et de quelques peuplades de l'Asie.

DES CHANGEMENTS POLITIQUES QUE L'EMPIRE CHINOIS A SUBIS JUSQU'A CE JOUR.

On trouve dans plusieurs ouvrages, et notamment dans la description de la Chine de M. Pauthier, une table chronologique de tous les souverains qui ont régné en Chine, rangée par ordre de cycles, depuis la 61e année du règne de Hoang-ti jusqu'au règne présent. Nous avions le dessein de reproduire ici cette table, mais nous avons pensé qu'une esquisse rapide des révolutions politiques que la Chine a subies depuis son origine, comme nation, aurait l'avantage d'initier nos lecteurs à la connaissance de ces révolutions aussi vite et plus sûrement qu'une table chronologique. Il y a d'ailleurs beaucoup de souverains qui ont vécu et sont morts sans laisser matière à une biographie, de sorte que les hommes vraiment historiques sont à la Chine, comme partout, en très-petit nombre, et ne paraissent que comme des exceptions. Les personnes qui désireraient obtenir, concernant un point quelconque de l'histoire chinoise, des notions détaillées, les trouveront dans l'histoire générale de la Chine, traduite du Tong-kien-kang-mou par le P. Mailla et formant 12 vol. in-4°.

C'est Fou-hi qui passe pour avoir été le fondateur de l'empire chinois, mais comme son règne et celui de ses successeurs sont remplis de circonstances fabuleuses, on ne fait remonter l'histoire certaine de la Chine qu'au vingt-deuxième siècle avant notre ère. Yao est le premier prince dont il soit parlé dans le Chou-King, le plus authentique des livres canoniques des Chinois; Yao associa Chun à l'empire; Chun associa Yu, et ce dernier fonda, l'an 2205 avant notre ère, la première ligne de succession. Avec Yu commence la dynastie des Hia, qui compte dix-huit monarques et dura 439 années. Sous cette dynastie l'élection libre tomba en désuétude; l'empire devint héréditaire, et le monarque eut le droit d'opter entre ses divers enfants. Ce mode trop vague de légitimité causa des troubles sous plusieurs dynasties. Bientôt l'usage voulut que l'aîné des fils de l'empereur lui succédât ordinairement, et cet usage a été sanctionné par les lois. A la dynastie des Hia succéda celle des Chang, fondée l'an 1783 avant notre ère par Tching-tang, qui délivra le peuple de l'oppression de Kié-koueï. Une révolte amena la chute de la dynastie des Chang, et, l'an 1134 avant notre ère, Wou-wang, littéralement «le roi martial,» fut élu à la place du tyran Cheou-sin, et devint le premier souverain de la dynastie des Tcheou.

(1) Abel-Rémusat, Mélanges asiatiques, tom. I, pag. 146.

Les premiers rois de la Chine paraissent n'avoir régné que dans les provinces du centre et du nord-ouest (1), le Ho-nan, le Chan-si et le Chen-si, où l'on a des raisons de croire que la civilisation chinoise avait pris naissance. Ce n'est que successivement que leur domination s'est étendue aux provinces situées sur le Kiang, et c'est assez tard que les contrées au delà de ce fleuve, habitées par des peuples barbares, ont été réunies à l'empire. Celles qui le forment actuellement ne sont pas les seules qui en aient autrefois fait partie. Le Tonquin et la Cochinchine jusqu'au Camboge furent changés sous les Han en provinces chinoises, sous les noms de Fou-nan et de Ji-nan. Toute la petite Boukharie, la Transoxane, et même une partie de la Perse, furent également partagées, sous les Thang, en provinces, départements et arrondissements. A d'autres époques, au contraire, les nations tartares envahirent des portions plus ou moins considérables du territoire impérial. Des tribus de race turque et tongouse formèrent des établissements dans le Chan-si, le Ching-king et le Tchi-li. Une nation d'origine tibétaine fonda, dans le pays qu'on appelle actuellement Cheu-si et Kan-sou, un royaume qui a eu quelque célébrité sous le nom de Tangut. Deux peuples, sortis de la Tartarie orientale, s'emparèrent de tout le nord de la Chine, et y formèrent des États puissants, sous les noms de Liao ou Khitans et de Kin ou d'Altoun-Khans.

Sous la dynastie des Tcheou, plus de sept siècles avant l'ère européenne, à l'époque où remonte le Tchun-tsieou de Confucius, l'empire était partagé en vingt et une principautés, dont dix-neuf seulement sont mentionnées dans le Tong-kien-kang-mou, et auxquelles on donnait aussi le titre de royaumes. Thsin-chi-hoang-ti mit un terme à l'indépendance des princes feudataires, et devint le premier souverain absolu de la dynastie des Thsin, l'an 221 avant notre ère. C'est cet empereur qui fit brûler les livres et persécuter les lettrés.

Vers l'an 202 avant Jésus-Christ, la famille des Han monta sur le trône. Avec cette dynastie commença l'une des époques les plus célèbres de l'histoire de la Chine. Des écoles nombreuses furent fondées pour l'éducation de la jeunesse. Mais les règnes des deux derniers empereurs des Han furent troublés par les machinations des eunuques et par des guerres contre les rebelles appelés Hoang-kin. Ici commence la division de la Chine en trois royaumes. Dans ce temps, les provinces chinoises se trouvaient partagées d'une manière qui rappelle les fiefs de l'Occident; les vassaux devaient recevoir de l'empereur l'investiture; mais le chef des Weï (l'un des trois royaumes), ayant à la fin obtenu la souveraineté, établit la capitale dans son propre pays, et fonda la dynastie des Tçin l'an 265 de notre ère. Frappé des troubles qu'avait fait naître l'intervention des eunuques et des femmes dans les affaires publiques, il promulgua un décret portant que les femmes ne régneraient point, décret qui fut abrogé par la suite.

Les guerres des Tartares occupent plus de place dans les annales chinoises

(1) Abel-Rémusat, Mélanges asiatiques, tom. I, pag. 66 et 67.

de cette époque que l'administration faible des princes de Tsin, qui peut-être ne se seraient pas maintenus sans la mésintelligence de leurs ennemis. A l'avénement de la première dynastie des Song (l'an 420 de notre ère), la Chine septentrionale contenait six royaumes, qui se soumirent bientôt à la puissance des Tartares. Se divisant ensuite, ils formèrent d'un côté les Weï orientaux, que les Pé-tsi remplacèrent promptement, et de l'autre les Weï occidentaux, auxquels succédèrent les Heou-tcheou. On appelle ce partage de la Chine en deux empires Nan-pé-tchao.

L'an 580 de notre ère, la Chine fut réunie en un seul empire; sa puissance n'a plus été suspendue depuis cette époque, qui est celle où commence la dynastie des Souï. L'an 618, Kao-tsou fonda la grande dynastie des Thang. Ce monarque s'attacha à récompenser les officiers et les lettrés, selon leur mérite; il fit du bien-être du peuple son premier objet, de la franchise et de la justice ses premiers devoirs. Il bâtit un grand collége; il y plaça une bibliothèque; enfin un de ses rescrits porte qu'un homme condamné à perdre la vie ne sera pas exécuté, sans qu'on lui ait lu sa sentence trois jours de suite, et sans que ses juges aient passé ces trois jours dans le jeûne, dans l'abstinence de tout plaisir. Depuis la chute des Thang jusqu'à l'époque des Song, l'histoire de la Chine ne présente plus que des tableaux hideux et le spectacle d'un pays affligé par tous les fléaux du ciel à la fois.

Les Song, qui régnèrent depuis l'an 1123 jusqu'à l'an 1260 de notre ère, furent à leur tour subjugués par les Mongols. A cette époque, dit Abel-Rémusat, la Chine entière reconnut, pour la première fois, une domination étrangère, celle des descendants de Gengis-Khan. Cet état dura moins de cent ans, après lesquels les Chinois chassèrent les Mongols et les obligèrent à retourner au nord de la grande muraille. Enfin, au commencement du dix-septième siècle, les Mandchous, Tartares de la même race que les Althoun-Khans, profitèrent des troubles qui s'étaient élevés en Chine, y entrèrent comme auxiliaires, et finirent par placer sur le trône un de leurs chefs, qui fut le premier empereur de la dynastie régnante, celle des Thsing. Elle compte déjà six empereurs, en comprenant celui qui occupe le trône en ce moment. Deux de ces princes ont contribué à élever la Chine à un degré de splendeur égal à celui qu'elle avait atteint aux époques les plus florissantes. La Chine leur a dû le traité de paix avec la Russie, qui fixe les limites de leur empire, la destruction de la puissance des Olets, et la soumission de la Tartarie occidentale, de la petite Boukharie et du Tibet, qui en a été la suite (1).

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est Taï-tsing (la très-pure). En Chine, on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820; il portait auparavant le nom de Mian-ming. Il donna à son père le titre posthume de *Jin-tsong-joui-hoang-ti*, c'est-à-dire, l'auguste et

(1) Abel-Rémusat, Mélanges asiatiques, tom. I, pag. 67.

sage empereur, le compatissant prédécesseur. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est en chinois, TAO-KOUANG, et en mandchou DOROÏ EL DENGHE (splendeur de la raison). Il est âgé maintenant de cinquante-quatre ans.

BAZIN.

L'Empereur Kien-Long.

Ce prince, fils de l'ombrageux Yong-Tching, qui l'avait tenu éloigné des affaires, prit, à son avénement au trône (1735), le nom de *Kien* ou *Tchien-Long* (*Bienfait du ciel*) (1), et fut le quatrième empereur de la dynastie des *Tsing*, les derniers conquérants tartares de la Chine.

D'une activité infatigable, tous les jours, été comme hiver, ce monarque laborieux, dès trois heures du matin, s'occupait des affaires de l'État, et donnait audience aux ambassadeurs étrangers. Aussitôt le coucher du soleil, il se renfermait dans l'intérieur de ses palais pour prendre du repos. Lui-même attribuait sa constitution saine et vigoureuse à cette habitude invariable de se lever de grand matin et de se coucher de bonne heure. Il devait aussi ce tempérament robuste au violent exercice de la chasse, ayant aimé, dès sa jeunesse, à forcer à cheval le cerf ou le chameau sauvage, à percer de ses traits les tigres et les ours.

Kieng-Long fut les délices de la Chine : sa renommée littéraire s'est conservée en Europe. Voltaire fut son panégyriste (2). Conquérant et poète, loin de chanter ses victoires, il ne fit servir l'art des vers qu'à promulguer les plus pures maximes de la morale; et son application au gouvernement, sa piété filiale, ses respects pour une mère adorée, à laquelle, à l'âge de soixante ans, il attribuait encore la gloire de ses armes et toute la félicité de son règne, son humanité surtout, et sa bienfaisance, lui firent pardonner des conquêtes, dont la nation chinoise, plus industrieuse que guerrière, n'appréciait que faiblement les résultats. Ce grand homme était dans sa quatre-vingt-troisième année, quand ce portrait fut dessiné; mais à peine paraissait-il avoir plus de 58 ans, c'est-à-dire autant d'années qu'il y en avait alors qu'il régnait : tant il conservait de vigueur et d'énergie! Il abdiqua le 8 février 1795, en faveur de son dix-septième fils (3), après avoir complété la soixantième année de son règne. Il mourut peu de temps après.

(1) Indépendamment des titres que les empereurs chinois prennent en montant sur le trône, l'usage s'est introduit, 163 ans avant J.-C., de donner aux années de leur règne des *Nien-hao*, ou noms particuliers, empruntés de quelque événement mémorable..... L'histoire marque ces noms avec exactitude, et ils s'y trouvent toujours accompagnés de la note cyclique de l'année. (De Mailla, *Hist. de la Chine*, etc.)

(2) Le père Amyot a fait connaître, par sa traduction, imprimée en 1770, à Paris, le poëme descriptif sur *Mouk-den* fait par Kien-Long, en 1741, lorsqu'il vint dans cette capitale du Leao-Tong, visiter les tombeaux de ses ancêtres. On trouve à la suite les vers sur le thé, qu'il composa en 1746, dans une de ses parties de chasse en Tartarie. Le recueil de ses poésies, imprimé à Pékin, sous le titre de *Yu-tchi-tsi*, comprend vingt-quatre petits volumes ou cahiers. On est aussi redevable à ce prince d'un abrégé de l'histoire des *Ming*, publié sous le titre de *Yu-tchi-Kang-Kien*, et d'une collection de plus de cent volumes de monuments chinois, anciens et modernes.

(3) En Chine, l'ordre de succession au trône n'est point fixé par la date de la naissance; l'empereur a la faculté d'élire qui il veut, même au préjudice de ses propres enfans et de sa famille. (Macartney, *Voy. en Chine.*)

L'Empereur Kien-Long.

Garde impériale.

CAVALIER ET FANTASSIN.

N'est pas soldat qui veut dans ce pays; cette profession est très-enviée par les autres classes du peuple, et les candidats sont tenus de montrer leur agilité, leur force corporelle et leur aptitude aux exercices militaires. Les fils des soldats sont inscrits en naissant sur les contrôles de l'armée, et occupent presque toutes les places vacantes dans les compagnies.

L'armée de terre est partagée en quatre divisions, d'après le nombre de nations que renferme l'Empire. La division composée de Mandchous est au premier rang. La deuxième division comprend les Mongols, entrés en Chine avec les Mandchous, à l'époque de la conquête. La troisième division, nommée *Oudjentchooka*, est formée de Chinois qui se réunirent aux Mandchous, à la chute de la dernière dynastie chinoise. Ces trois corps, subdivisés chacun en 8 bannières ou drapeaux, constituent l'armée mandchoue proprement dite: c'est presque toute cavalerie. La quatrième et dernière division, composée de Chinois pris parmi les vaincus, est désignée par le nom de *drapeau vert.*

Quoique les soldats des deux premiers corps, les Mandchous et les Mongols leurs alliés, soient l'élite de l'armée chinoise, et jouissent de grandes prérogatives, une longue paix les a tellement énervés, qu'au théâtre ils sont tournés en ridicule, et représentés comme des enfants gâtés, faibles de corps et d'esprit, n'ayant rien conservé de la valeur qui distinguait leurs ancêtres. Il n'y a réellement que les troupes originaires du pays des Mandchous et de celui des Dakhour-Solons, près du fleuve Amour, qui, par leur courage et leur discipline sévère, méritent le nom de soldats.

Les militaires chinois de la troisième division, qui comprend l'artillerie de campagne, sont traités avec mépris par la dynastie régnante, ce qui nourrit dans l'esprit de ce corps des germes de mécontentement. Elle a oublié qu'elle leur doit le trône, et leur fait trop sentir qu'elle peut maintenant se passer d'eux, en leur refusant les récompenses qui leur sont dues.

Les soldats chinois et tartares sont principalement exercés à lancer des flèches avec vigueur et justesse, soit à pied, soit à cheval. Le tir du fusil à mèche ne vient qu'en seconde ligne, la manœuvre du canon qu'en troisième. L'artillerie, qui, en Europe, décide la victoire, est dans un état déplorable en Chine. La plupart des canons et des mortiers ont été fondus à Péking, sous la direction des jésuites. Ces bons pères ont long-temps dirigé l'artillerie de l'Empire céleste.

Les soldats sont vêtus comme les autres habitants, à l'exception de la veste et de la tunique, qui forment leur grand et leur petit uniforme, et qu'ils portent en dessus. Ce dernier costume doit être de la même couleur que la bannière à laquelle le soldat appartient, c'est-à-dire : jaune, blanche, rouge, bleue, avec bordure et sans bordure. Ces troupes offrent un coup d'œil imposant rangées en bataille, les cavaliers surtout; de loin on les croirait couverts de fer, comme aux siècles brillants de la chevalerie.

Lith Formentin et Cie

Garde Impériale.
Cavalier et Fantassin

Porte-insigne impérial.

Lorsque l'Empereur de la Chine fait son entrée dans Pékin, ou quand il quitte son palais de *Yuen-min-Yuen*, près de la ville de Haï-Tien, pour sa résidence d'été à Zhé-Hol, au-delà de la grande muraille, des troupes nombreuses, une double haie de Mandarins, de Régules, de Princes tartares et chinois, se déploient, aussi loin que l'œil peut s'étendre, sur la route que doit parcourir le *Fils du ciel*, l'Autocrate redouté de l'*Empire du Milieu.* Parmi son escorte, en tête des officiers de sa maison qui composent le cortége, on remarque des espèces de hérauts d'armes, et un grand nombre d'eunuques et de gens de guerre, avec des bannières de formes variées, des étendards où l'on a brodé le dragon à cinq griffes (1), de triples ombrelles d'une grande dimension, et d'autres emblèmes du pouvoir suprême. Ce dessin représente un soldat chargé de porter une planche sculptée et dorée, sur laquelle sont tracés des caractères chinois. Ces hiéroglyphes, dont l'artiste n'a pu saisir sur les lieux que les contours et les principaux linéaments, servent à expliquer, dit-on, quelques-uns des nombreux titres de sa majesté chinoise.

La tunique de ce Porte-Insigne est de l'étoffe de coton appelée *nankin*, semée de fleurs d'or, avec disque d'azur. Les plis qu'elle forme, arrondis vers le milieu du corps, sont retenus par le ceinturon jaune ou impérial, dont les fonctionnaires attachés directement à la personne du monarque ont seuls le droit de se parer, et qui les distingue. Des jarretières croisées servent à fixer le pantalon autour des jambes. On ne lui voit point de bottes, mais de larges souliers d'étoffe, à semelles épaisses.

Le chapeau de paille de riz offre un tissu d'un travail extrêmement délicat. Une bride le tient arrêté sous le menton, et une frange de soie écarlate en couvre la sommité, où une plume d'un oiseau inférieur au paon est attachée. On peut encore remarquer ici que le sabre, ainsi qu'il est d'usage entre les militaires, se porte la poignée en arrière.

(1) Les grands de la Chine ont la permission de faire peindre des dragons sur leurs maisons et leurs équipages; mais ils ne doivent avoir que quatre griffes à chaque pied. (*Miss. Étr.*)

Porte-Insigne impérial.

Mandarin en habit de Cour.

Les navigateurs portugais explorèrent les premiers la Chine, et leurs auteurs ont désigné tous les officiers de cet empire, soit qu'ils fussent chargés de l'administration civile, ou dans les grades militaires, par le nom générique de *Mandarins*, du mot portugais *mandar* (commander). Cette dénomination, quoique inexacte, a toujours été conservée. Le vrai nom des magistrats, des généraux, etc., est *Kouang-fou*, ou plutôt chaque dignitaire a son titre particulier.

Les personnages de distinction portent ordinairement une longue tunique de soie, richement brodée, et, par-dessus cette tunique, un surtout de même étoffe, bleu ou de couleur sombre. Les manches, très-larges aux épaules, se rétrécissent par degrés jusqu'au poignet, où elles s'arrondissent en forme de fer à cheval. Les jours de cérémonie, les Mandarins de première classe paraissent vêtus de robes violettes. Tout le monde ne détermine point à son gré la couleur de ses habits : le jaune ne peut être porté que par l'Empereur, les Princes du sang et les Lamas. Le bleu, le noir, le gris, sont les couleurs ordinaires du peuple.

Au nombre des marques de distinction que l'Empereur seul accorde, on doit placer d'abord la pièce d'étoffe brodée en soie, qui se porte sur la poitrine. Cette pièce, carrée, quelquefois ronde, représente ou l'oiseau fabuleux, qui est le phénix des Chinois, ou le tigre, le dragon impérial, emblèmes des fonctions guerrières. Le faisan chinois, brodé ici, désigne le Mandarin civil. Les divers degrés d'élévation chez l'officier, soit civil, soit militaire, se reconnaissent au bouton ou petit globe qui surmonte son bonnet. Le bouton transparent, de diamant ou de cristal de roche, est la marque du premier des neuf ordres. Le bouton rouge opaque, ou de corail, caractérise le deuxième ; le bouton de cuivre doré, le dernier de tous. Pour les ordres intermédiaires, les couleurs du bouton sont rouge transparent, bleu opaque, bleu transparent, blanc opaque (ivoire), blanc transparent (verre). La plume, ou plutôt la queue de paon, voltige en arrière du bonnet, fixée dans un tube d'agate. Cette dignité a trois degrés, qui se distinguent par le nombre des plumes. L'administrateur, le guerrier, à qui la faveur du monarque accorde trois plumes, se regarde comme trois fois grand et trois fois heureux. Aucun fonctionnaire, militaire ou non, n'oserait se montrer en public sans des bottes de soie piquée, et d'une certaine épaisseur. Le reste de la parure d'un Mandarin consiste en chaînes ou colliers de corail, d'agate, de cristal ou de verre coloré. Ces espèces de chapelets s'appellent *Sou-chou*. Passés autour du cou, ils retombent avec élégance sur la poitrine.

Imp. Litho. de Mlle Formentin.

Mandarin

en grand costume de cour.

Mandarin en costume ordinaire.

Aucun noble n'oserait paraître en public sans l'ajustement complet qu'exige le cérémonial ; mais ces vêtements, formés d'un épais tissu de soie, deviennent très incommodes, surtout pendant l'été, dont les chaleurs sont excessives et continues, même dans les provinces les plus septentrionales. Aussi, dans la vie privée, tous les grands fonctionnaires s'empressent-ils d'échanger l'habit d'apparat, contre une robe lâche et flottante, de gaze ou de levantine (1), qu'un ceinturon élégant retient au-dessus des reins. Un filet de soie, interposé entre la peau et la tunique, garantit des inconvénients d'une transpiration trop abondante.

Le chapeau d'été, fabriqué de légère paille de riz, est orné du bouton de mandarin, et de touffes de crin rouge. La tête n'est point embarrassée par la chevelure : tout Chinois, quel que soit son rang et son âge, ayant les cheveux rasés, à l'exception d'une mèche très-longue qu'il laisse pendre par derrière. L'usage des éventails est général, tellement qu'un officier même, qu'il soit de service ou passe la parade, regarde un éventail comme une partie essentielle de sa toilette, une parure d'étiquette et de bon ton.

La forme des lunettes exige une attention particulière : les cercles qui portent les verres sont beaucoup plus grands que chez nous. Le cristal (*flint glass*) provient des manufactures chinoises. Ces lunettes n'appuient que très-légèrement sur le nez ; deux cordonnets de soie, terminés par un gland, et passés derrière chaque oreille, suffisent pour les maintenir.

Une pipe est encore un meuble indispensable. Les riches fument avec de l'opium et autres substances odoriférantes. Ils consomment aussi le tabac en poudre, et même le cinabre pulvérisé, au lieu de tabac. Un mandarin a presque toujours sur lui un petit flacon dans lequel est renfermé son tabac. Il en prend plusieurs fois par jour, en en mettant une prise sur le dessus de sa main gauche, entre l'index et le pouce. Chez les lettrés, et parmi toute la haute classe, la vanité a consacré l'usage de conserver les ongles de deux pouces de long aux doigts des mains, comme une preuve convaincante que l'on n'est pas dans la nécessité de gagner sa vie à des occupations manuelles (2).

(1) Dans un grand banquet offert à lord Amherst, dans la ville de Tien-Sing, l'habit de gala des mandarins consistait en gaze et en crêpe bleu, sur un satin à fleurs.

(2) Le capitaine Hall, qui accompagna le capitaine Maxwel, en Corée, nous a dépeint l'embarras du grand chef de l'île de *Lou-Tichou*, lorsqu'il voulut essayer une paire de gants. « Il réussit bien à mettre celui de la main droite, dit-il ; « mais comme les ongles de la main gauche avaient plus d'un pouce de longueur, la difficulté devenait plus grande. »

Imp. Litho. de Mlle Formentin

Mandarin

en costume ordinaire.

Page de Mandarin.

Ces regards timidement fixés vers la terre, cet air soumis et respectueux, ne s'accordent guère avec l'idée que l'on se fait communément chez nous d'un Page. Mais un page de Mandarin ne ressemble en aucune manière aux nôtres. C'est plutôt un premier valet, un Jockei, un Icoglan, un esclave favori, en un mot, dont les hautes fonctions se bornent à porter les papiers et l'écritoire du Maître illustre dont il doit, à force d'attentions et de complaisances, captiver la faveur et se ménager le crédit.

Le Page d'un Mandarin prend soin de sa pipe et de son tabac; pour qu'on lui confie la précieuse boîte qui contient l'arèque et le bétel (1), il faut qu'il soit bien avant dans les bonnes graces de son Protecteur. Il est encore chargé du coussin dont ce représentant du Fils du Ciel aime à se servir, quand il lui prend fantaisie de s'asseoir, ou sur lequel il repose sa tête, fatiguée de combiner les quatre-vingt mille lettres dont il a besoin pour écrire.

Chaque Mandarin compte à son service un ou plusieurs de ces pages, qu'il traite, même en public, avec une familiarité que les règles de la bienséance sembleraient devoir proscrire, mais que l'usage a consacrée dans le pays même où les distances entre les rangs sont le plus rigoureusement observées. L'adolescent agréé pour Page est tenu de servir son seigneur, quelque exigeant qu'il soit, avec la plus stricte obéissance à ses moindres volontés. Il ne le quitte jamais, et doit veiller près de lui lorsqu'il se livre au sommeil. Avance-t-il un fait, il faut qu'il atteste au moindre signe que la vérité pure est sortie de la bouche de cet Oracle de la toute-puissance. Enfin, dans quelque circonstance où se trouve un Page chinois, on exige de lui un dévouement sans limites.

L'espèce de Doliman que celui-ci porte sur sa tunique de soie est recouvert de fourrures, ce qui indique qu'il appartient à un mandarin des provinces septentrionales, où les rigueurs du froid, pendant les mois d'hiver, rendent d'une nécessité absolue les vêtements épais et chauds.

(1) On donne le nom d'Arèque, *Aréca*, à la semence ou noix qui se trouve dans le fruit d'une espèce de Palmier des Indes. On enveloppe ces noix, coupées en morceaux, dans des feuilles de bétel, et l'on mâche continuellement ce mélange. Dans l'Inde on fait le *Cachou*, en coupant les semences encore vertes d'aréca par tranches, et en les faisant infuser dans une eau chargée de chaux, fabriquée avec des coquilles calcinées. Cette eau en dissout la partie gommo-résineuse; on la fait évaporer ensuite en consistance d'extrait.

Le Bétel ou *Temboul* est une plante grimpante dont les feuilles ressemblent à celles du Citronnier. On n'oserait parler à un homme en dignité sans avoir du bétel dans la bouche.

Deveria del. Imp. Litho. de Mlle Formentin.

Page de Mandarin.

Femme de Mandarin.

La petitesse des pieds de cette dame, dont la parure annonce un rang élevé, l'oblige de marcher d'un pas si mal assuré et avec tant de précautions, qu'on ne saurait la regarder sans une impression pénible. « La plupart des femmes, même celles de la moyenne et de la dernière classe, ont le pied extrêmement petit, et en quelque sorte tronqué. On dirait que le bout en a été coupé par accident, et que le reste a conservé sa grosseur naturelle; elles le couvrent même de ligatures, comme si c'était une véritable amputation (1). » Il en résulte que les pieds d'une beauté chinoise ont rarement plus de quatre pouces de long. Cette coutume, attribuée à la jalousie des maris (car on a long-temps cru que l'on estropiait les femmes en Chine pour les empêcher de sortir), doit son origine à la mode, plus puissante quelquefois que les institutions. L'histoire rapporte que les femmes des grands dignitaires, désirant ressembler à certaine impératrice, célèbre par la petitesse de ses pieds, se servirent de chaussures extrêmement étroites; mais que, n'ayant pu cependant atteindre à cette perfection tant souhaitée, elles prétendirent en léguer le don à leurs filles, et obtenir pour elles de l'art ce que leur avait refusé la nature. Dans une contrée où il n'existe point de noblesse héréditaire, cet usage ridicule sert à constater du moins que l'on tient à une famille distinguée par son rang et ses richesses, où par conséquent on n'a pas besoin de marcher (2).

Un *Talapat* ou cache-soleil est dans une des mains de cette grande dame, qui paraît avoir passé le printemps de l'âge. Elle tient de l'autre une fleur artificielle que l'on fabrique avec la moelle du *Tong-tsao* (3), divisée en feuillets aplatis, teints de diverses couleurs.

(1) « Ces femmes doivent beaucoup souffrir, mais elles s'assujettissent à cette mutilation pour imiter les dames de qualité, dont on a coutume d'arrêter, dès leur plus tendre enfance, la croissance, non-seulement du pied, mais de toute la partie inférieure de la jambe. On laisse à l'orteil sa position naturelle, et l'on courbe les autres doigts, jusqu'à ce que, comprimés et adhérents sous la plante du pied, ils ne puissent plus en être séparés..... Les jeunes filles sont long-temps à ne pouvoir marcher sans être soutenues, et même par la suite leur démarche est chancelante; elles ne s'appuient que sur le talon..... Si on leur demande la raison de ce procédé, ils répondent qu'ils n'en ont point d'autre, si ce n'est que c'est une coutume qu'ils observent depuis deux mille huitante ans, et qu'ils ne font que suivre l'exemple de *Tacha*, femme de l'empereur *Chei*, laquelle étoit douée d'une si parfaite beauté, qu'ils l'estimoient une déesse, et pour cette raison ils lui ont donné le nom de *Vénus chinoise*, de qui le plus bel attrait ne consistoit qu'en la petitesse de ses pieds, ce qui ne provenoit, selon leur créance, que de la force des liens dont on s'étoit servi pour les serrer. D'autres personnes disent que cette coutume provenoit d'une loi qu'avoient autrefois instituée les Sages, pour apprendre aux femmes qu'elles ne doivent pas courir les rues et les lieux publics, mais rester dans la maison de gré ou de force. » (Kircher, *Chine illustrée.*)

(2) « L'indolence commune à tous les Orientaux les empêche de sentir la privation du plaisir de la promenade; et comme les femmes chinoises d'un certain rang ne sauraient sortir à pied, ce que les deux sexes trouvent au-dessous de leur dignité, depuis Constantinople jusqu'au Japon; il s'ensuit que, de tous les membres, les pieds sont ceux dont elles peuvent le plus aisément se passer. » (Le comte de Lévis.)

(3) L'arbrisseau appelé *Tong-tsao* aurait des feuilles ressemblantes à celles du *Palma-Christi*, selon les missionnaires, et selon un célèbre auteur chinois, pareilles à celles du *Nénuphar*, mais plus grasses. On trouve au milieu du tronc, sous un bois semblable à celui des cannes, une substance très-blanche, moins serrée que la chair du melon, mais aussi unie. Ce corps léger tiendrait le milieu entre la nature du bois et des moelles ordinaires. Le mot *Talapat* vient de *Talapoins*, prêtres d'idoles.

Femme de Mandarin.

Un Lama.

En Chine, comme en Tartarie, depuis la dernière conquête des Mant-choux, tout le Clergé, quelle que soit la diversité des sectes, jouit à-peu-près d'une égale considération, du moins en apparence; et sa manière de vivre, son costume, présentent une grande analogie. Les prêtres sont aussi les seuls, chez les deux nations, qui aient la tête entièrement rasée. Leur habillement ordinaire consiste dans une robe flottante, dont le large collet, de couleur variée, est de soie ou de velours. Quant à la couleur de la robe, elle est déterminée par la caste particulière, dont le Bonze ou le Lama fait partie: c'est l'uniforme, en quelque sorte, qui fait connaître le corps auquel ils appartiennent, le monastère qu'ils habitent.

Ce dessin est l'exacte représentation de l'un des desservants du *Pou-ta-la*, ou grand temple de *Fo*, situé non loin de la résidence impériale, près de la ville de Zhe-Hol, en Tartarie. Comme attachés directement à la maison de l'Empereur, ces religieux ont le droit de porter la couleur impériale; aussi sont-ils entièrement habillés de jaune. Leurs chapeaux, dont le bord est extrêmement large, sont fabriqués de paille de riz, ou tissus de légers brins de bambou, entrelacés avec un art admirable. Nous avons déja fait remarquer, à l'article du Bonze, que généralement en Chine les chapeaux sont des espèces d'ombrelles, destinées à garantir la tête des rayons du soleil et des injures du temps.

Le *Pou-ta-la*, ou grand collége des Lamas, que l'on aperçoit dans l'éloignement, en contient huit cents, consacrés uniquement au culte de Fo. On sait que la dynastie régnante est de cette secte toute-puissante au Thibet; ce qui n'empêche pas, au reste, l'Empereur de sacrifier tous les ans au *Tien*, dans la capitale de l'Empire.

Les bâtiments du *Pou-ta-la* forment un carré parfait, flanqué de petites constructions accessoires, dans le style de l'architecture chinoise. Chaque aile de cet immense édifice a deux cents pieds de longueur, sur une hauteur à-peu-près égale. On y compte onze rangs de croisées. Au centre s'élève un *Miao* (1), décoré avec une somptuosité que rien n'égale, et dont la toiture est recouverte de tuiles d'or (2). C'est dans l'intérieur de cette chapelle que l'on dérobe aux profanes le *Saint des saints* (3), qui renferme la statue colossale de Fo ou Foë, et les idoles de sa femme et de son fils.

(1) Miao, ou chapelle, signifie le lieu où on honore les esprits, la salle dans laquelle on rend hommage aux ancêtres. (Éloge de Moukden, trad. du P. Amyot.)

(2) « Le plus grand nombre des tuiles qui recouvrent le toit sont de la grandeur de nos tuiles ordinaires. Le ministre même de l'Empereur assuroit qu'elles étoient d'or massif; mais on crut s'apercevoir qu'elles étoient seulement recouvertes d'une épaisse feuille d'or. » (Hüttner.)

(3) Within this chapel is the *sanctum sanctorum*, containing statues of the idol Fo, with his life and child. (W. Alex.)

Imp. Litho. de Mlle Formenton.

Un Lama.

Bonze.

Les Pagodes, les Monastères fourmillent de ces prêtres de Fo, qui ne sont autres que les prêtres de *Boudha*, dont la secte se répandit de l'Indoustan en Chine, vers le premier siècle de l'ère chrétienne. Leurs ordres varient comme la couleur de leurs frocs (1). Les uns sont chaussés, les autres déchaussés; soit qu'ils appartiennent à des couvens richement dotés; soit que livrés à la merci des dévots, ils mendient de village en village.

Semblables à ces armées de moines, dont une partie de l'Europe est encore inondée, et qui menacent d'envahir le reste; ces Bonzes, selon les temps et les lieux, offrent le spectacle de leurs austérités; s'imposent de longues pénitences, se mutilent comme les Fakirs des bords du Gange et de l'Indus, toujours, pour l'amour et la plus grande gloire de Dieu; ou s'insinuant dans les familles, en hypocrites thaumaturges, ils étonnent par le scandale de leurs mœurs, et l'impudence de leurs pratiques superstitieuses. Voilà pourquoi, malgré les dehors de la piété la plus rigide, quels que soient les supplices qu'ils s'infligent jusqu'au milieu des places publiques, afin de racheter les ames : la profession de Bonze est généralement tombée dans un profond mépris en Chine (2).

On reconnaît les Bonzes d'un ordre élevé, à leur robe de soie couleur de rose. Ces *Ho-Chaungs*, espèces d'abbés titulaires, jouissent de plus de considération que les simples cénobites. Ils sont, dans la hiérarchie de leur ordre, ce qu'étaient nos Prélats commendataires, nos gros Bénéficiers.

Peut-être ne paraîtra-t-il pas inutile de faire observer ici que nos ombrelles sont encore un emprunt fait aux Chinois. En France, en Angleterre, le parasol ou parapluie est d'un usage général, et l'étoffe en est choisie pour résister à l'action des météores; en Chine, presque toutes les ombrelles sont de papier, et la canne de simple bambou. Les chapeaux de la basse classe sont, de fait, de petites ombrelles : fabriqués de paille de riz tressée, ils sont assez larges pour garantir le visage des rayons du soleil, et protéger les épaules contre les ondées. Le chapeau que ce Bonze tient sous son bras est petit, à le comparer à ceux dont s'affublent les villageois. Au reste, un Chinois va presque toujours tête nue, quoique rasé de très-près, à l'exception de la petite touffe de cheveux conservée au sommet du crâne.

(1) Leur costume était un peu différent des autres classes de la nation : quelques-uns étaient vêtus en noir, d'autres en rouge foncé. Leur maintien et leurs manières étaient celles de gens soumis à quelque infériorité sociale. (Ellis.)

(2) Fo, instituteur des Bonzes, dont il est adoré comme un Dieu, leur enseigna le dogme de la métempsycose et toutes les absurdités qui en résultent. Il leur a laissé de plus cinq préceptes d'une obligation indispensable, qui sont: *de ne tuer aucune créature vivante; de ne point s'emparer du bien d'autrui; d'éviter l'impureté; de ne point mentir, et de s'abstenir de l'usage du vin.* Ses disciples intéressés ne manquent point de recommander aux dévots la pratique de certaines œuvres de miséricorde, surtout de bien traiter les Bonzes, de leur bâtir des monastères, et de leur fournir des vivres en abondance. « Que si vous négligez ces préceptes, votre ame, par une longue suite de transmigrations, « passera dans le corps des plus vils animaux : vous renaîtrez sous la forme d'un mulet, d'un cheval, d'un chien, « d'un rat.... Cette ridicule doctrine sert merveilleusement à toutes les fourberies que les Bonzes emploient pour « arracher des aumônes et grossir leurs revenus. »(*Missions Étrangères.*)

Vidal del. Imp. Lithe. de Mlle Formentin

Un Bonze.

Les Bonzes pénitents.

Les prêtres de Fo, appelés *Talapoins* à Siam, *Lamas* au Thubet, *Hochaungs* à la Chine, et *Bonzes* au Japon, sont généralement connus par ce dernier nom en Europe. Les moins ignares de ces cénobites, dont les monastères sont nombreux dans tout l'empire chinois, ont pour mission de visiter les lettrés, de s'insinuer chez les grands; et il y a parmi eux des vieillards vénérables chargés de présider les congrégations des dévotes, et que le rang de grands bonzes (supérieurs de bonzeries) met en haute réputation; mais le plus grand nombre n'a d'autre emploi que d'entretenir la crédulité du peuple et d'exciter sa charité. Aussi n'est-il point de manœuvres, de subterfuges honteux qu'ils n'inventent pour se procurer d'abondantes aumônes. Si, malgré leurs pénibles veilles, leurs jeûnes rigoureux, qui les font passer pour de véritables saints, les quêtes sont insuffisantes; tout leur devient possible dès qu'il s'agit de stimuler la compassion par l'austérité de quelque pénitence publique. On les rencontre dans les places, dans les carrefours, étalant aux yeux du peuple le spectacle des plus effrayantes macérations, traînant de grosses chaînes attachées au cou et aux jambes, se meurtrissant, se déchirant la poitrine avec des caillous aigus, ou portant des charbons ardents sur le sommet de la tête. C'est une de leurs pénitences les plus ingénieuses qui se trouve retracée ici.

Dans une chaise à porteurs à jour, mais fermée de tous les côtés par de larges barres, et hérissée en dedans de longues pointes de clous, fixés tellement près les uns des autres qu'il devient impossible de s'appuyer d'aucun côté sans se blesser, un jeune Bonze, d'une physionomie douce et touchante, se tient debout, et paraît souffrant et résigné. Les deux frères mendiants, qui le portent lentement de village en village, l'ont déposé sur le chemin qui conduit à l'une de ces montagnes au sommet desquelles s'élève un temple renommé. Comme on se rend de fort loin en pèlerinage sur ces lieux saints, que les pieux visiteurs ne gravissent que sur les deux genoux; sitôt que le jeune pénitent aperçoit quelques pèlerins opulents, il leur crie : « *Je me suis enfermé dans cette chaise pour le salut de vos âmes, décidé à n'en jamais sortir qu'on n'ait acheté tous ces clous* (1); *chaque clou vaut dix* TCHEN (dix décimes ou 20 sous); *mais il n'y en a aucun qui ne devienne une source de bénédictions dans vos maisons. Si vous en achetez, vous pratiquerez un acte de vertu héroïque, et ce sera une aumône que vous donnerez, non aux Bonzes, à qui vous pouvez aussi faire vos charités; mais au dieu Fo* (2), *en l'honneur duquel nous bâtissons un temple.* »

(1) Il y en avait plus de 2000, assurait le P. Lecomte, à qui nous avons emprunté cette anecdote.

(2) Fo paraît l'inventeur du dogme de la métempsycose ; et comme il vivait 500 ans avant Pythagore, qui parcourut l'Égypte et une partie de l'Inde, il n'est guère permis de douter que le philosophe grec n'ait emprunté de quelques disciples du philosophe indien cette doctrine de la transmigration des âmes, origine de cette multitude d'idoles monstrueuses de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, révérées dans tous les lieux où s'est établi le culte de Fo, parce que le dieu, dans ses renaissances et ses métamorphoses, avait pu habiter le corps d'individus de toutes ces espèces.

Berger Peintre.

Lith. Formentin & Cie

Jeune Bonze sacrifiant.

Un Prêtre de la secte de Fo, à genoux devant plusieurs divinités grotesques, est occupé à brûler des mèches odoriférantes et des feuilles de métal. On aperçoit sur son pied l'urne qui contient les bâtonnets du destin (1). Derrière s'élève le *Ting*, vase de bronze, espèce de trépied, où s'allument l'encens et les parfums. « Aux obsèques de vos parens, disent les Bonzes, brûlez des papiers « dorés et argentés, des habits et des étoffes de soie; tout cela, dans l'autre « monde, se change en or, en argent, en véritables habits. Par ce moyen les « défunts ne manqueront de rien, et auront de quoi se concilier les dix-huit « gardiens des enfers, qui, sans ce tribut, seraient inexorables (2). »

Le plus grand reproche que font aux Jésuites les idolâtres de la Chine, c'est de négliger le culte des ancêtres. Le Gouvernement, au reste, ne se mêle jamais des affaires de conscience, il ne prohibe que les sectes qu'il croit capables de porter atteinte à la tranquillité publique. Point de religion dominante : les Prêtres de Fo ne sont pas plus favorisés que les Disciples de Lao-Kium, que les Lamas du Thibet. L'État ne salarie les ministres d'aucun culte.

Les Chinois connaissent et pratiquent les sacrifices de bétail, de volaille, d'huile, de sel et de farine, dont il est parlé dans le *Lévitique;* à l'instar des Romains, ils ont des Dieux-Lares et des Pénates. Dans les offrandes qu'ils font à la nouvelle Lune, ils rappellent cette description du Poète latin :

Cœlo supinas si tuleris manus, nascente Lunâ. (Ovid.)

(1) « Les sectateurs de Fo, lorsqu'ils sont à la veille de se marier, d'entreprendre un voyage, ou quelque autre affaire importante, consultent la divinité tutélaire par divers procédés. L'un consiste à mettre dans une canne creuse de bambou plusieurs petits bâtons consacrés, lesquels sont étiquetés et numérotés. Le dévot, à genoux devant l'autel, secoue le bambou jusqu'à ce qu'un des bâtons soit tombé à terre. On en examine la marque, et l'on cherche dans un livre que le prêtre tient ouvert le passage correspondant : ce passage répond à la question qu'on a faite.» (Macartney.)

(2) D'après la doctrine des Bonzes, il y aurait des lieux de délices, un Élysée, un Paradis, pour les ames des bons, et un lieu de souffrances, de supplices, un Tartare, un Enfer, pour les ames des méchans. Selon eux, le Dieu *Fo* serait né pour sauver les hommes, et remettre dans la voie du salut ceux qui s'en écartent. C'est lui qui expie leurs péchés et qui leur procure une heureuse renaissance dans l'autre monde. Ce dogme de la transmigration des ames favorise singulièrement ceux d'entre ces religieux mendians qui ont du penchant à vivre aux dépens des simples; on en peut juger par le trait suivant :

« Deux de ces Bonzes, voyant un jour dans la cour d'un riche paysan deux ou trois gros canards, se prosternèrent « devant la porte, et se mirent à pleurer amèrement. La bonne femme, qui les aperçut de sa chambre, sortit pour « apprendre le sujet de leur douleur. *Nous savons*, lui dirent-ils, *que les ames de nos pères ont passé dans le corps de ces « animaux; et la crainte où nous sommes que vous ne les fassiez mourir nous fera sûrement expirer nous-mêmes de « douleur.— Il est vrai*, dit la paysanne, *que nous avions résolu de les vendre; mais puisque ce sont vos pères, je vous « promets de les conserver.* Ce n'était pas ce que les Bonzes prétendaient: *Peut-être*, dirent-ils, *que votre mari n'aura « pas la même charité; et vous pouvez être assurée que nous perdrons la vie, s'il leur arrive quelque accident.* Enfin, « après un long entretien, cette bonne villageoise fut si touchée de leur douleur apparente, qu'elle leur abandonna « les canards, devant lesquels ils se prosternèrent vingt fois, mais dont ils firent le soir même un festin à toute leur « joyeuse communauté. »

(*Hist. génér. par l'abbé* Lambert.)

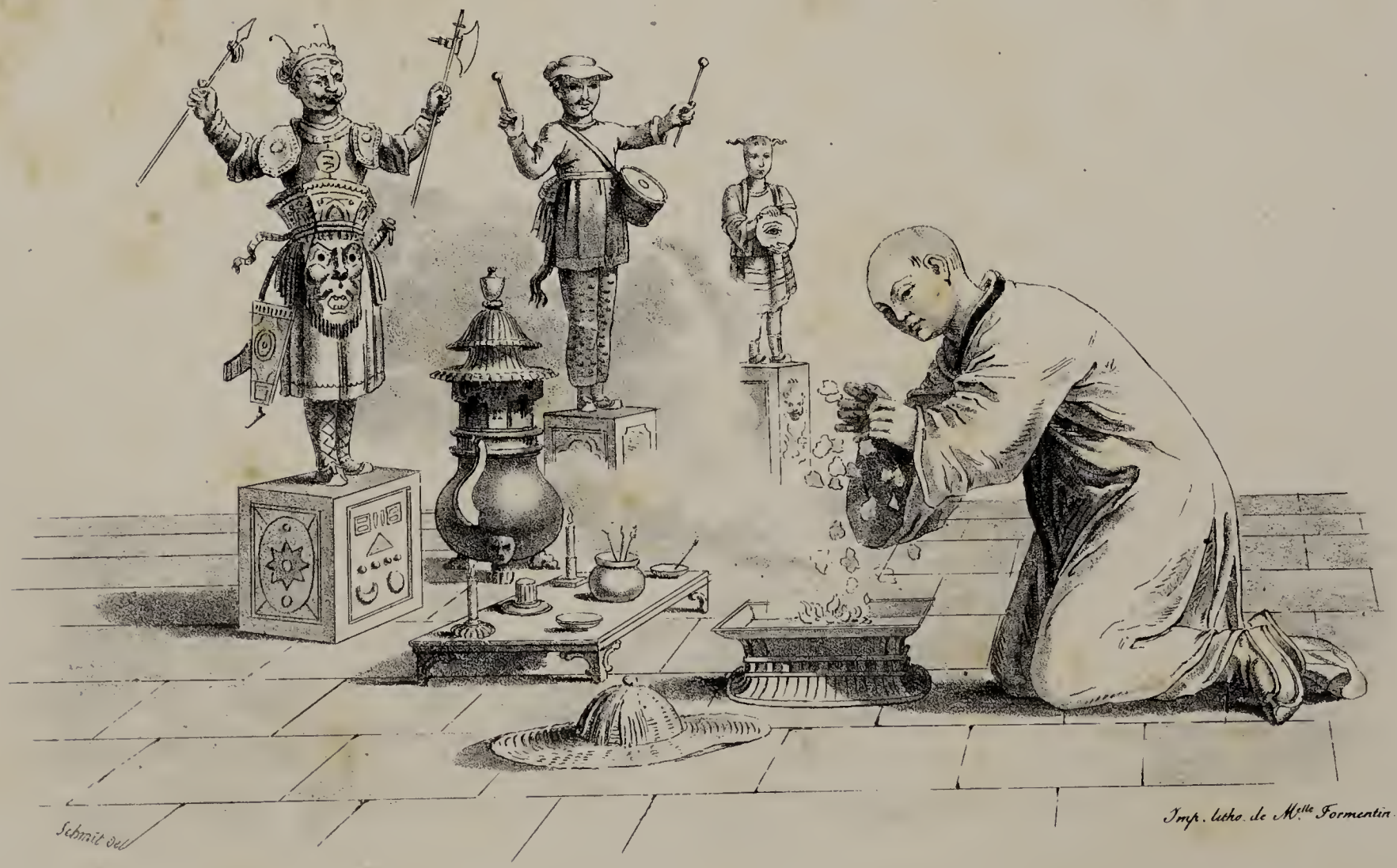

Jeune Bonze sacrifiant

Dame Tartare de haut parage.

La mode, qui fait consister dans un petit pied, ou plutôt dans un pied tronqué, difforme, le principal mérite d'une beauté chinoise, n'étend pas jusqu'à ce point son empire sur les filles et les femmes des conquérants de la Chine. Au risque d'exciter le mépris de leurs fières rivales, les dames tartares conservent à leur pied sa grandeur naturelle. A tout autre égard, et jusque par les traits du visage, elles ressemblent exactement aux Chinoises (1).

Ce dessin représente une femme de la plus haute classe, en costume de cérémonie. L'habillement de dessus, de satin richement brodé, laisse distinguer la robe de soie qu'il recouvre. Sous cette robe est une espèce de veste en crêpe ou gaze, et immédiatement sur le corps un filet de soie. Le caleçon, qui se porte en tout temps, est fait d'étoffes adaptées à la saison. La robe s'étend presque du menton jusqu'à terre; de longues manches cachent les mains : on n'aperçoit que le visage. On regarderait en Chine une draperie transparente ou des vêtements coupés de manière à laisser seulement soupçonner les formes, comme un outrage à la morale publique, un affront à la pudeur, et la police du pays en ferait prompte justice.

Les Tartares, comme les Chinoises, ne sont point du tout étrangères à l'usage de la pipe, et mêlent à la fumée du tabac les odeurs orientales les plus fortes. Accoutumées à se peindre la peau, elles consacrent à cet usage une composition de rouge et de blanc, qui donne à leur teint l'apparence de l'émail (2). Le fard dont elles se servent est, dit-on, d'une qualité moins pernicieuse que le nôtre, quoique le résultat de tous ces cosmétiques soit de détruire la fraîcheur naturelle, de créer des rides avant l'âge. Et cependant, condamnées à la retraite la plus absolue, ces femmes ne recherchent point des appas factices pour captiver un essaim d'adorateurs : toute leur coquetterie prend sa source dans le désir de rendre leur beauté plus parfaite aux yeux d'un seul homme, de cet homme, leur gardien, leur guide, qui doit suffire seul à leur félicité. Semblables à ces tulipes rares que cultive un riche Batave, et qui fleurissent pour n'être admirées que de lui seul, l'épouse du Mandarin de dernière classe, et les femmes du puissant *Colao*, brillent en leur printemps, arrivent à l'automne de la vie, se flétrissent et meurent en la possession du même propriétaire (3).

(1) Leurs traits sont d'une finesse extrême; leurs yeux ont la couleur et la vivacité de ceux de la gazelle.

« Suivant les préceptes qu'elles ont reçus de leurs mères, elles s'allongent les paupières pour avoir les yeux peu ouverts, elles se tirent les oreilles pour les avoir longues, elles s'aplatissent le nez pour l'avoir court.... Elles laissent croître leurs ongles, et ne conservent de leurs sourcils qu'une ligne arquée et fort mince. »

(2) « L'emploi du blanc et du rouge pour animer leur teint est très-commun parmi elles. Elles tracent une petite raie d'un rouge très-vif sur la lèvre inféricure, et elles ont un art tout particulier pour imprimer à leurs sourcils la forme d'un are extrêmement délié et du plus beau noir. »

(3) Les Chinois n'ont qu'une femme légitime; mais il leur est permis d'avoir des concubines tant qu'ils peuvent en nourrir. Elles sont soumises à l'épouse, et tous les enfants l'appellent leur mère, et sont tous légitimes, de quelque mère qu'ils naissent..... *(Lettres chinoises.)*

A. Rennier del.

Imp. Litho. de Mlle Formentin.

Dame tartare de haut parage.

Femme de haut rang, avec son enfant et sa suivante.

La réclusion des femmes, en Chine, est en raison de leur position sociale: celles des classes inférieures ne sont pas plus enfermées que les femmes du peuple à Constantinople, et même à Londres et à Paris. Dans la classe moyenne, au contraire, les Chinoises se montrent rarement en public; et dans les rangs élevés, presque jamais.

La mode n'exerçant pas comme chez nous un empire sans limites sur la forme des habillements, les seules modifications qu'ils éprouvent tiennent à la différence des saisons ou à la nature des étoffes. A la toile de lin ou de coton, premier et indispensable vêtement de l'indigent, l'opulence substitue les réseaux de soie. Ces réseaux, comme dans tout l'Orient, tiennent lieu de chemises, et sont bien préférables, sous des températures brûlantes, aux tissus de coton ou de lin. On porte par-dessus de larges robes de satin richement brodées.

Nous avons déja eu occasion de parler des différentes parures de tête, et de l'attention qu'on y apporte; des cheveux soigneusement lissés avec une huile odorante, des aiguilles d'or et d'argent qui les maintiennent; et des fleurs artificielles, des perles et des diamants bizarrement entrelacés de chaque côté de la tête. Nous rappellerons encore les boucles d'oreilles et le collier à gros grains parfumés que les élégantes suspendent à leurs épaules, comme servant surtout à caractériser les rangs supérieurs. On aperçoit, dans cette figure, le bas des larges caleçons de soie; mais le contour de la cheville du pied est caché par les longues bandelettes qui l'environnent.

L'enfant est remarquable par l'élégance de son costume, et les queues disposées pour croître de chaque côté de la tête, et qu'il doit porter ainsi jusqu'à l'âge de sept ans. La loi n'autorise un mari à prendre des concubines que dans le cas où l'épouse légitime serait parvenue jusqu'à quarante ans sans lui donner d'héritier (1): mais ces secondes femmes dépendent de la première, comme maîtresse de la maison; elle seule porte le nom de mère, et tous leurs enfants sont censés lui appartenir.

(1) Les Chinois souhaitent avec tant de passion de ne pas mourir sans postérité, que si la nature ne leur accorde pas d'enfants, ils vont en acheter secrètement et les font passer pour leurs fils. Ces étrangers entrent dans tous les droits des héritiers légitimes, font leurs études, et parviennent au degré de bachelier, de docteur, priviléges que n'ont pas ceux qu'on achète publiquement. (*Miss. étr.*)

Deveria

Imp. Litho. de Mlle Formentin rue des Stes Pères. N°10.

Femme de haut rang,
avec son enfant et sa Suivante

Dame d'un rang élevé.

L'HABILLEMENT des femmes, dans les classes supérieures, est d'une forme aussi élégante qu'agréable. La tunique ou robe de dessous, est taillée comme celle des hommes, également fendue, mais beaucoup plus longue. Le surtout, fendu de même, est aussi plus long. Ce double vêtement est ordinairement de satin, mais la couleur en est différente. La tunique n'est jamais de la couleur du surtout, dont les manches sont très-larges. Un pantalon de soie descend jusque sur la chaussure, qui se relève en forme de bateau. Le bas de ce pantalon, plissé comme des manchettes, est noué avec un ruban.

C'est surtout dans la coiffure que règne la plus grande variété : une Parisienne envierait le génie inventif et le goût d'une élégante de Pékin, d'une jeune beauté de la ville de *Sou-chou-fou*, que les voyageurs appellent *le paradis de la Chine*. Tantôt leurs cheveux semblent à peine retenus avec une aiguille d'or, disparaissent sous le bonnet chinois, ou supportent un léger diadême orné de perles; tantôt ils forment un chignon très-relevé, et des fleurs naturelles ou artificielles se balancent avec grace sur le front.

Les dames de haut parage portent, comme les Mandarins, le collier à gros grains, d'agate, de cristal ou de corail, avec de larges pendants d'oreilles.

Elles-mêmes exécutent presque tous les objets nécessaires à leur toilette, surtout les broderies et les fleurs de fantaisie, fabriquées avec la moelle d'un arbuste ou des plumes de pivert. Confinées par leur éducation dans des retraites impénétrables, presque toujours seules, elles consacrent la moitié des heures de leur solitude à ces occupations convenables à leur sexe. L'autre moitié est employée à se parer, à cultiver des arbres nains, dans les vases de porcelaine qui servent à décorer leurs appartements et les cours intérieures des habitations; à jouer avec des oiseaux privés, que l'on conserve à cause de leur forme gracieuse, de leur riche plumage, ou pour leur chant mélodieux.

Les édifices que l'on aperçoit dans l'éloignement font partie de la ville de Pékin, du côté des portes de l'ouest.

Schaal 1825.

Imp. Litho. de Mlle Formentin.

Dame d'un rang élevé.

Général de Cavalerie.

Le bouton de corail sur le bonnet fait connaître le mandarin de première classe. Parmi les mandarins d'armes, il indique le grade correspondant à celui de général de division. Le bouton bleu transparent ne désigne que le simple colonel.

La plume de paon à un œil est une autre marque honorifique, prix de l'adresse à tirer de l'arc et de la valeur militaire. *Amban,* en mandchou, et *Ta Jin*, en chinois, signifient *grand de l'Empire.* Plusieurs bannières (divisions) sont sous le commandement d'un *Gousaï-amban* ou général en chef.

Cet officier supérieur est représenté dans son costume le plus simple, ou déshabillé, que l'on pourrait appeler l'uniforme de campagne. C'est la petite tenue, qui consiste en un court et large spencer de coton fin. Peut-être est-ce la veste appelée *kourma,* et qui fait connaître, par sa couleur et sa bordure, de quelle bannière un soldat fait partie. La robe de dessous est de soie brodée. Sa couleur jaune est une preuve de la haute faveur dont jouit auprès du souverain de l'Empire céleste celui qui en est revêtu; car c'est l'assimiler aux membres de la dynastie régnante. Il n'y a qu'un mandarin victorieux qui puisse orner sa toque de la plume de paon à deux yeux et du bouton de rubis, faveur dont on gratifie les Princes étrangers. D'autres victoires le font créer comte de l'Empire, avec permission de porter la ceinture jaune et le manteau à quatre dragons, en broderie d'or, comme les princes titrés de la famille impériale.

On retrouve ici, suspendus à la ceinture, le mouchoir, le couteau et les *quai-tzée* (en anglais, *chopsticks*), dans leur étui. A côté de ces bâtonnets, qui tiennent lieu de cuiller et de fourchette, on remarque la bourse à tabac, et le petit sac qui contient la boîte à bétel.

On distingue aux pouces des deux mains les larges anneaux d'agate, indispensables pour bander un arc et décocher des flèches. Le fer de ces flèches est à pointe aiguë, en losange ou barbelé. Les bottes sont de satin noir. La semelle est faite d'un épais carton; sa couleur est blanche. C'est encore par la force du corps et par une adresse supérieure, dans tous les exercices militaires, autant que par des actions d'éclat, que l'on peut parvenir aux premiers grades dans les armées chinoises, où les arcs et les flèches sont toujours en usage, et préférés aux armes à feu.

Schaal

Imp. Lithe de Melle Formentin, rue des Stes Pères N°10.

Général de Cavalerie

Groupe de Soldats de différents corps.

L'innombrable armée de la Chine est en grande partie disséminée le long des routes et sur le bord des rivières et des canaux, destinés à la navigation intérieure. Ces escouades, depuis le nombre de cinq ou six soldats jusqu'à douze, occupent, dans les campagnes, divers postes établis à des distances plus ou moins rapprochées, suivant les localités. Leur service consiste à porter les dépêches impériales, à veiller à la sûreté publique. Ils doivent, au moindre signe de trouble, se réunir pour prêter main-forte aux magistrats.

Auprès de chaque corps-de-garde s'élève, sur une charpente légère, recouverte d'un toit, une espèce d'observatoire, d'où une vedette remarque ce qui se passe au loin, et par des signaux communique avec les stations voisines.

Les armes offensives des Chinois sont l'arc et les flèches, la pique, le sabre, des arquebuses à mèche, peu de fusils, et des canons d'un petit calibre. Leurs armes défensives consistent en casques de fer d'une forme conique, en cottes-de-mailles très-épaisses, en cuirasses d'étoffe de coton piquée, avec un large bouclier, au centre duquel est ordinairement peinte la face d'un tigre grinçant des dents, ou quelque figure bizarre.

L'occupation ordinaire des soldats est de cultiver la terre ou de travailler dans les manufactures du pays. Ils n'en doivent pas moins à toute heure exécuter les ordres qui leur sont transmis, et endosser, au moindre signal, leurs brillants uniformes, qu'ils courent ensuite déposer dans les magasins du corps-de-garde, pour reprendre leurs travaux habituels.

En Chine, la profession des armes est honorable et lucrative. La paie du soldat, plus forte que le salaire de l'artisan, n'éprouve jamais de retard. Quelques priviléges sont en outre attachés à l'état militaire. Aussi n'est-il besoin d'employer ni la ruse ni la force pour recruter les armées. Un enrôlement est regardé comme une préférence marquée, comme une faveur du prince.

Groupe de soldats de différents corps.

Fantassin avec son arquebuse à mèche.

S'il paraît certain que les Chinois ont connu l'usage de la Poudre à canon et des armes à feu, bien avant qu'il fût question en Europe, et de la poudre, plus ancienne elle-même que le cordelier Berthold Schwartz, à qui on en attribue l'invention ; et des canons, des mortiers et des bombes, quoique dès le treizième siècle, s'il faut en croire l'histoire de Venise, on sût lancer, au moyen du feu, *des globes de fer*, *auxquels les plus fortes murailles ne pouvaient résister ;* il n'est que trop certain encore que, depuis la conquête de la Chine par les Tartares, la plus grande consommation de poudre dans cette contrée n'a lieu que pour leurs fêtes civiles ou religieuses, ou lorsqu'on rend les honneurs militaires aux grands fonctionnaires de l'État.

En Chine, depuis l'abdication de Kien-Long, la discipline de l'armée s'est entièrement relâchée. Sa force ne consiste que dans les masses; encore le nombre de combattans ne saurait-il offrir de compensation unjour de bataille, vu leur ignorance de toute espèce de tactique, et l'absence de courage personnel. L'uniforme des gens de guerre est incommode; pour les provinces du Sud, il est accablant. Tout est fourré, piqué, matelassé (1).

Deux courroies sont croisées sur la poitrine de ce Soldat : l'une, à droite, porte sa giberne, tandis que celle de gauche soutient son épée, dont la pointe est tournée en avant. Pour la sortir du fourreau, il est obligé de mettre la main droite en arrière. L'arquebuse qu'il tient est d'un travail plus grossier encore que ces fusils de pacotille qu'un avide armateur vend aux sauvages. Le support bifurqué que l'on remarque vers l'embouchure du canon, sert à fixer l'arme sur un rempart ou tout autre point d'appui. A l'endroit où se trouve chez nous la batterie, on reconnaît le porte-mèche, dont la forme est à peu près la même dans nos anciens mousquets à rouet. Plus d'une réflexion se présente à l'esprit, quand on songe que le gouvernement chinois s'obstine à maintenir parmi ses troupes l'usage de ces armes imparfaites (2), quand les fusils que fabriquent les armuriers du pays, rivalisent ceux qui ont été confectionnés en Angleterre et en France.

Au second plan, on aperçoit une tour, flanquant un village. Les soldats ont été appelés hors du corps-de-garde, par les sons d'un *Loo* (Tam-Tam), que frappe la sentinelle de faction sur la vigie, aussitôt qu'elle aperçoit quelque personnage de marque.

(1) « Quelques-uns de leurs uniformes (dit Sir Steaunton, en parlant des soldats qu'il vit sous les armes devant la pagode de Tong-Chou-Fou) étaient singuliers et pittoresques; mais ils semblaient plutôt faits pour figurer sur le théâtre que pour revêtir des hommes de guerre. Des gilets et des jupons piqués, des bottes de satin, avec des semelles de carton ou de papier très épais, et d'autres ajustemens de même nature, offrent un mélange de grossièreté et de mollesse peu fait pour des militaires. » (Macartney.)

(2) Les fusils chinois sont les plus mauvais que l'on puisse voir. Ils sont si mal faits, et ensuite si mal entretenus, qu'il doit être impossible de s'en servir. Les sabres sont courts, bien faits, légèrement courbés, et paraissent assez bons.
(M. Ellis, *Ambassade de Lord Amherst.*)

Fantassin *avec son arquebuse à mèche.*

Fantassin, Tigre de guerre.

L'uniforme du soldat chinois est lourd, embarrassant et incommode. Le plus convenable de tous pour les exercices militaires est celui du fantassin, que nos missionnaires ont fait connaître par le nom de Tigre de guerre. Mais doit-il ce nom redoutable à son courage, ou simplement à son costume? Son habillement lui donne en effet quelque ressemblance, de loin du moins, avec cet animal inexorable. L'étoffe est de la couleur du pelage du tigre et rayée comme lui; le capuchon est surmonté de deux oreilles.

L'armure d'un Tigre de guerre consiste en un large cimeterre assez grossièrement travaillé, mais dont on dit la trempe excellente, et dans un bouclier rond, d'osier ou de bambou fendu et tressé, d'un tissu tellement solide, qu'il peut parer les coups de sabre les plus vigoureux. Sur ce bouclier est peinte la face d'un tigre ou plutôt d'un monstre fantastique, pour jeter l'épouvante dans l'ame des ennemis. C'est ainsi sans doute que la tête de la Gorgone à la crinière de serpens, pétrifiait ceux qui la regardaient en face. Ne serait-ce point par une même série d'idées que les hussards de la Mort portent, de nos jours encore, une tête de mort à leur schakos?

Cette infanterie, au reste, est loin d'être aussi à craindre que son nom semble l'indiquer, qu'on pourrait le supposer à la première vue. Ce corps, dans ses évolutions, paraît aussi vouloir copier les diverses allures du tigre. Les guerriers qui le composent prennent toutes sortes d'attitudes bizarres. On les exerce à bondir autour de l'ennemi, regardé comme leur proie; à se traîner, à se rouler sur le sol comme le tigre, pour effrayer leur adversaire, le forcer à fuir, ou le terrasser par une attaque imprévue. Concluons de tout ceci que les principes de la tactique chinoise doivent paraître passablement ridicules à un maréchal de France. Il doit être curieux en effet de voir une armée chinoise en bataille, de la suivre exécutant ses grandes manœuvres, représentant les mouvemens des cieux et de la terre, de la lune et des cinq planètes; serrant ou déployant ses longues lignes, de manière à figurer la tortue mystique ou le dragon sacré à cinq griffes (1).

(1) Voyez *l'Art militaire des Chinois*, par le P. Amyot; Paris, 1772, 1 vol. in-4°, fig.

Charles C.

Imp. Litho. de Mlle Formentin, rue St André des Arcs, N°59.

Fantassin, nommé Tigre de Guerre.

Soldat d'infanterie.

Ce fantassin appartient aux troupes irrégulières qui forment la garnison de Pékin. Il est en petit uniforme, ou habit ordinaire. Cet uniforme consiste en un large pantalon pressé dans des bas piqués, et une blouse de coton bleu. Le *Kourma* (veste de dessus) est de toile de nankin, bordée en rouge (1). Au milieu du dos, sur une pièce ronde de drap sont tracés des caractères qui indiquent la compagnie et le corps dont il fait partie. Le soldat chinois ne porte jamais son uniforme complet que lorsqu'il est de. grande garde. Sa maladresse à se servir de son fusil à mèche égale sa poltronnerie. Il est, au reste, parfaitement dressé (ou plutôt il l'était jadis) aux manœuvres de l'infanterie (2). Les livres de tactique sont très-multipliés, et les Mancheoux, ne croyant pas leur théorie militaire meilleure que celle des Chinois, se sont approprié tous leurs préceptes dans l'art de la guerre.

(1) La couleur et la bordure du Kourma annoncent qu'il appartient à la bannière blanche, qui a son quartier dans le milieu de la partie orientale du *King-tching* (ville de la cour, ou tartare). La division toute blanche est au nord, et la blanche bordée en rouge, au sud. (*Voyage* de Timkouski.)

(2) « Le roi de Ou, dans la province de Tché-Kiang, voulant éprouver Sunt-se, le plus habile des tacticiens de son temps, le chargea d'apprendre l'exercice à cent quatre-vingt-dix de ses femmes. Sunt-se, dès que le monarque se fut retiré daus son palais, conduisit ses nouvelles recrues dans une des cours. Il les ceignit du baudrier, leur mit une lance à la main, et, les rangeant sur deux lignes, mit à la tête de chaque ligne une des princesses favorites. Alors, et après s'être bien convaincu, par leurs réponses, qu'elles distinguaient parfaitement leur poitrine d'avec leur dos, et leur main droite d'avec leur main gauche, il coutinua ses instructions en ces termes : « Retenez bien ce que je « vais dire. Lorsque le tambour ne frappera qu'un seul coup, vous resterez comme vous vous trouvez actuellement, « ne faisant attention qu'à ce qui est devant votre poitrine. Quand le tambour frappera deux coups, il faut vous « tourner de façon que votre poitrine soit dans l'endroit où était ci-devant votre main droite. Si, au lieu de deux « coups, vous en entendicz trois, il faudrait vous tourner de sorte que votre poitrine fût précisément dans l'endroit « où était auparavant votre main gauche. Mais lorsque le tambour frappera quatre coups, il faut que vous vous « tourniez de façon que votre poitrine se trouve où était votre dos, et votre dos où était votre poitrine. Ce que je viens « de dire n'est peut-être pas assez clair : je m'explique. Un seul coup de tambour doit vous signifier qu'il ne faut pas « changer de contenance, et que vous devez être sur vos gardes; deux coups, que vous devez vous tourner à droite; « trois coups, qu'il faut vous tourner à gauche; et quatre coups, que vous devez faire le demi-tour. Avez-vous bien « compris ce que j'ai voulu dire? S'il vous reste quelque difficulté, vous n'avez qu'à me la proposer, je tâcherai de « vous satisfaire. — Nous sommes au fait, répondirent les dames. — Cela étant, reprit Sunt-se, je vais commencer. « N'oubliez pas que le son du tambour vous tient lieu de la voix du général, puisque c'est par lui qu'il vous donne « ses ordres; n'oubliez pas surtout que l'obéissance est la première, la plus essentielle des lois militaires, et que « désobéir au général que le prince vous a donné, qui n'exécute que ses ordres, c'est s'exposer à la mort. » Après cette instruction, répétée trois fois, Sunt-se rangea de nouveau sa petite armée; ensuite il fit frapper un coup de tambour. A ce bruit, toutes les femmes se mirent à rire; il fit frapper deux coups, elles rirent encore plus fort. Le général, sans perdre son sérieux, leur dit : « Il peut se faire que je ne me sois pas assez clairement expliqué dans l'instruction que « je vous ai donnée. Si cela est, je suis en faute : je vais tâcher de la réparer, en vous parlant d'une manière qui soit « plus à votre portée. (Et sur-le-champ il leur répéta jusqu'à trois fois la même leçon en d'autres termes.) Puis nous « verrons, ajouta-t-il, si je serai mieux obéi. » Il fait frapper un coup de tambour; il en fait frapper deux. A son air grave, et à la vue de l'appareil bizarre où elles se trouvaient, les dames oublieut qu'il fallait obéir. Après s'être fait quelques moments violence pour arrêter le rire qui les suffoquait, elles le laissèrent enfin échapper par des éclats immodérés. Sunt-se, saus se déconcerter, et du même ton dont il leur avait parlé auparavaut, leur dit : « Si « je ne m'étais pas bien expliqué, ou que vous ne m'eussiez pas assuré d'une commune voix que vous compreniez « ce que je voulais vous dire, vous ne seriez point coupables : mais je vous ai parlé clairement, comme vous l'avez « avoué vous-mêmes; pourquoi n'avez-vous pas obéi? Vous méritez une punition, et une punition militaire.... » A peine a-t-il prononcé ces derniers mots qu'il tire son sabre, et, du même sang froid qu'il avait témoigné jusqu'alors, il abat la tête aux deux premières favorites du roi. Aussitôt il en met deux autres à leur place, fait battre les différents coups de tambour dont il était convenu avec sa troupe; et, comme si ces femmes eussent fait toute leur vie le métier de la guerre, elles se tournèrent en silence, et toujours à propos. » Cette anecdote est rapportee dans un traité de tactique chinoise, composé bien avant l'ère chrétienne, comme une preuve de la patience et de la sévérité nécessaires pour dresser aux exercices des armes les hommes les plus mutins ou les plus lâches.

T. de Mlle Formentin r. des St Pres 10.

Soldat d'infanterie.

Archer tartare, en simple uniforme.

Rien de moins formidable qu'une armée chinoise. Rangées en bataille, les troupes qui la composent ont un aspect vraiment martial; avec cette apparence chevaleresque, elles sont molles, efféminées. A peine y trouverait-on un homme sur dix, dont le courage pût offrir quelques degrés de comparaison avec la valeur du soldat européen. On attribue ce manque d'énergie à l'éducation que reçoit le peuple, et qui paraît avoir été calculée pour le tenir dans un état complet d'inertie morale. Considéré sous ce point de vue, ce mode d'administration, s'il ne rend pas une nation très-heureuse, est singulièrement favorable à la tranquillité de ceux qui gouvernent. Un fait irrécusable, c'est que depuis la dernière conquête des Tartares, l'Empire de la Chine a joui d'une paix intérieure non interrompue.

Si les troupes, au surplus, sont peu aguerries, il n'en faut pas conclure que l'état militaire soit dédaigné. De trop grands avantages attendent les enfans du pauvre dans la carrière des armes. Aussi, c'est à qui se fera soldat, s'il est né Chinois, car le Tartare est sur les registres de l'armée à sa naissance, et reçoit dès-lors la paie de l'Empereur (1).

Le costume ordinaire d'un soldat, chinois ou tartare, consiste dans une veste de nankin, soit noir, soit rouge, avec une bordure de couleur tranchante. Sous cet habit, il porte une tunique de même étoffe, de couleur claire, avec de longues manches; et, si le temps est froid, il se munit encore, sous cette tunique, de plusieurs habillemens semblables; ou bien il endosse, par-dessus la première veste, une espèce de capote comme nos soldats.

La flamme ou guidon de soie que cet archer porte, est fixée à son dos au moyen d'un étui attaché à son uniforme. Ces petits drapeaux sont disposés de manière que chaque cinquième homme se trouve en déployer un, quand les bataillons sont en ligne. Ce spectacle est vraiment magnifique.

On peut observer ici comment se porte l'arc : On le place à demi tendu dans une boîte de bois vernissée. Ces arcs, d'un bois élastique, renforcé extérieurement d'une bande de corne, exigent pour être tendus une force équivalente à 70 et à 100 livres. La corde est faite de fil de soie, d'un tissu très-serré; les flèches sont armées d'une pointe d'acier très-aiguë; et les cimeterres, quoique grossièrement travaillés, sont réputés égaler les meilleures lames d'Espagne.

(1) « L'Empereur fournit à chaque soldat des armes et ses effets d'équipement. Outre leur paie, il leur accorde « des gratifications dans des circonstances particulières; par exemple, lorsqu'ils se marient, qu'il leur naît des enfans « mâles, ou qu'ils perdent leur père ou leur mère. S'ils viennent eux-mêmes à mourir, il fait un présent de conso- « lation à la famille. » (Macartney, *Voyage en Chine.*)

Vidal del.

Imp. Litho. de Mlle Formentin

Archer tartare
en simple uniforme.

Porte-enseigne du Corps des Archers.

L'arc, cette arme offensive des peuples sauvages, est encore, en Chine, préféré généralement au mousquet. La cavalerie tartare ne connaît rien de plus redoutable que le trait, et le lance avec une grande dextérité. L'exercice de l'arc constitue une partie essentielle de l'éducation des Princes du sang. C'est sous leurs flèches, garnies d'un acier acéré, que l'été, dans leurs chasses au désert, ils se plaisent à voir expirer le tigre et les autres bêtes féroces.

« Cet arc est d'un bois élastique, renforcé par deux lames de corne, qui forment chacune une courbe bien distincte..... Pour tirer de l'arc, les guerriers le prennent de la main gauche, et le tiennent un peu obliquement. Ils font passer la corde par derrière un anneau d'agate, qu'ils ont au pouce de la main droite. Ils en replient en avant la première phalange, afin de presser fortement l'articulation du milieu de l'index. Ils tirent la corde en tendant avec force le bras gauche, et en faisant passer le droit par derrière l'oreille, du même côté. Ils écartent alors l'index du pouce ; la corde glisse sur l'anneau et décoche le trait avec énergie (1). » L'empereur porte également au pouce droit un anneau d'agate.

Le casque adopté pour la cavalerie a la forme d'un entonnoir renversé. Celui de l'officier est de fer poli, rehaussé d'or. La crête est placée dans le tuyau de l'entonnoir, à six ou sept pouces de hauteur, et se termine en fer de lance, avec un gland rouge en dessous. La crête des officiers est plus élevée que celle des soldats. Tous portent des hausse-cols de drap piqué, garnis en fer, ainsi que le gilet et le pantalon. Les uniformes des chefs sont bleus ou pourpres, avec des broderies d'or. Leurs bottes sont de satin noir.

Quand la troupe passe une revue ou se dispose aux grandes manœuvres, outre les insignes du corps, les étendards des escadrons, que les officiers supérieurs ont en main, un pavillon ou petite flamme est encore attaché au dos de chaque cinquième, septième ou neuvième cavalier. Les caractères tracés sur ces petits guidons servent à faire connaître le grade de ceux qui les portent, et le nom du corps dont ils font partie.

(1) Sir Staunton.

Vidal del.

Imp. Litho de Mlle Formentin.

Porte-enseigne
du corps des archers.

Courrier Tartare.

Tous les messages adressés à l'empereur, tous les ordres qu'il transmet aux provinces, sont placés dans un sac, dans une corbeille plate, ou renfermés dans des bambous creusés, recouverts de drap jaune, que l'on attache sur le dos, que l'on fixe autour du corps d'un cavalier, dont l'habillement jaune annonce de loin à tous les voyageurs un envoyé impérial. « A son approche, les personnes à cheval mettent pied à terre, celles en voiture et les piétons s'éloignent du grand chemin et s'arrêtent (1). » Des clochettes pendantes au bas du sac, attachées autour de la corbeille ou des bambous, annoncent à chaque station l'arrivée de l'estafette. Là se borne sa course, et il est remplacé par un nouveau messager. La distance des stations entre elles est d'environ quatre lieues. Ces courriers impériaux sont quelquefois des mandarins du cinquième ordre ou des classes suivantes.

Le cheval que monte le courrier représenté dans ce dessin est un cheval tartare, de la race des coursiers cosaques, comme la plupart des chevaux chinois. Au reste, on ne paraît avoir aucune idée en Chine de l'éducation des chevaux. L'étrille est inconnue : rien qui puisse en remplacer l'usage.

Il faut dire aussi que les Chinois se servent très-rarement de montures et de charrois. Dans tous les lieux où la disposition du sol a permis de creuser des canaux, sur tous les points où les rivières sont navigables, les voyages, les transports de tout genre ne s'effectuent jamais que par eau, et le plus chétif attelage suffit pour traîner l'équipage du plus illustre mandarin ; car tout cet équipage consiste en un chariot couvert, sans soupente et sans ressorts.

(1) Extrait de Hüttner.

Courrier Tartare.

Un Boschée.

Cet officier subalterne de police fait toujours partie des agens nombreux de l'autorité, qui précèdent un Mandarin de haute distinction, lorsqu'il sort. Ces espèces d'huissiers, quand il est accompagné de tout son cortége, sont au nombre de six et souvent plus. L'emploi des Boschées est de faire ranger le peuple, ce qu'ils effectuent au moyen des cannes de bambou et des fouets dont ils sont armés. Ils ont très-rarement occasion d'en venir à ces extrémités cependant, parce que l'un d'eux avertit toujours de l'approche du grand dignitaire, en frappant l'une sur l'autre deux baguettes de bambou d'inégale grandeur. Ce simple signal suffit ordinairement, et c'est à qui s'éloignera pour ouvrir un passage à la cavalcade.

Quand un Mandarin civil siége à son tribunal de justice, la présence d'un Boschée est de rigueur; car il est alors l'exécuteur prompt et docile des sentences. Le Boschée, représenté dans ce dessin, est armé de la canne de bambou, large, aplatie et fendue, appelée *Pan-Tzée*, qui sert à appliquer convenablement la bastonnade à tout délinquant d'origine chinoise. Il tient à la main un Knout, avec lequel il est seulement permis de châtier les Tartares. Son bonnet, très-élevé et de forme conique, porte une inscription, et présente en outre pour ornement deux plumes dont la longueur est de trois pieds, quelquefois de six. Ces plumes sont tirées de la queue d'une espèce particulière de faisan, qui passe pour très-rare.

En Chine, les magistrats sont l'objet de la vénération publique. Aux audiences, le peuple ne leur parle jamais qu'à genoux, et ils ne sortent qu'environnés d'un appareil imposant (1). Rien de magnifique comme le cortége d'un gouverneur de province. Jamais il ne se montre hors de son palais qu'avec une suite de plus de deux cents personnes.

(1) « Les Mandarins prennent les mesures convenables pour être respectés. Quand ils paraissent dans les rues, leurs officiers marchent des deux côtés, avec des physionomies sévères, qui semblent recommander la soumission : les uns portent un parasol, les autres frappent sur un bassin de cuivre; d'autres ont des bâtons garnis de chaînes de fer, comme autrefois les licteurs, chargés de faisceaux de verges, précédaient les consuls romains. Aussi les passans ont-ils soin de se ranger, pour éviter les gourmades auxquelles ils sont exposés.

« Si c'est le Vice-roi, on voit encore plus d'attirails : il est accompagné d'une multitude d'hommes qui occupe toute la rue. Des timbaliers font grand tapage, et sont suivis de vingt hommes avec des bannières. Six officiers viennent ensuite avec des pelles sur lesquelles on lit, en lettres d'or, les qualités particulières du Vice-roi. Les gardes qui ferment le cortége sont armés de lances, de marteaux, de haches, de sabres, d'arcs, de flèches, de bâtons, de fouets, de chaînes et autres instrumens effrayans qui font trembler les habitans d'une ville. »

(*La Chine, avec ses beautés, ses singularités, etc.*)

Regnier del.

Imp. Litho. de Mlle Formentin.

Un Boschée.

Jeune Mère avec son Enfant.

Cette Dame et son fils, bien que leur habillement ne donne pas une grande idée des toilettes et des modes de la Chine, occupent un rang assez élevé dans leur province.

Jusqu'à l'âge de sept ans, les enfans portent souvent deux queues qu'on laisse croître de chaque côté de la tête.

La réserve et la modestie des beautés chinoises ne sauraient trouver de degré de comparaison dans aucun lieu du monde. Une robe traînante à manches fort étroites ne laisse apercevoir que leur visage. Elles mettent par dessus une seconde robe, avec un collet de satin, dont les manches longues et amples leur servent en même tems de gants et de manchon. Leur attention à se couvrir leur paraît de la dernière importance, pour peu qu'elles se montrent en public. Elles craignent tant de laisser voir leurs bras ou leurs mains, que leurs propres parens, quand elles les reçoivent en visite, sont obligés d'aller chercher eux-mêmes sur une console, sur un guéridon éloigné, la tasse de thé et les rafraîchissemens, qu'elles y déposent avec tant de promptitude que l'œil a peine à saisir leurs mouvemens. Qu'on juge par là si elles sont scandalisées de voir des pieds et des mains à nos Saintes d'Église! tant qu'il ne s'opérera point une réforme à cet égard, il ne faut pas espérer de les convertir à la religion catholique.

Imp. litho. de Mlle Formentin.

Jeune mère avec son enfant.

Nourrice avec son enfant.

Cette jeune femme est du nombre de celles qui entrent en service chez les gens aisés, soit comme nourrice, quand la santé de la maîtresse de la maison ne lui permet pas de remplir le devoir sacré de mère, soit comme bonne d'enfants, gouvernante, etc.

L'enfant que cette servante tient dans ses bras est une fille, dont la parure et les vêtements de soie indiquent le rang. Un petit garçon, à peu près du même âge, mais vêtu plus simplement, l'accompagne et paraît lui appartenir.

On peut se convaincre ici que l'habillement des femmes des différentes classes ne diffère guère que par la couleur et la nature des étoffes dont il se compose. Les dames qui tiennent à des familles favorisées de la fortune, ou dont les maris occupent de grands emplois, portent ordinairement des robes de soie ; les femmes du peuple ne sont vêtues que de simples tissus de coton. Cependant une chambrière, une servante de la plus basse extraction, a encore la prétention de paraître avoir de petits pieds, et se croirait dégradée, déshonorée, si on l'empêchait de se les mutiler par d'étroites chaussures et des bandelettes (1).

(1) L'extrémité de cette espèce de bottine est tronquée, comme si le pied était presque nul... Si ce raccourcissement artificiel n'empêche pas absolument les Chinoises de se servir de leurs pieds, il doit avoir une influence funeste sur la croissance du reste de leur corps... Elles ne peuvent marcher que très-difficilement et en se soutenant sur le talon... Cependant, quand Lord Macartney remonta le Pei-Ho, pour se rendre à *Tien-Sing*, parmi les personnes qui se promenaient sur le bord de la rivière, il se trouvait des femmes qui couraient aussi lestement que si leurs pieds n'eussent souffert aucune mutilation...

Les femmes de la lie du peuple et celles qui habitent les montagnes, loin des grandes villes, se dispensent de cette coutume; mais les autres personnes de leur sexe les traitent avec le plus grand mépris. On ne les emploie qu'aux services les plus abjects. On assure que si de deux sœurs, d'ailleurs parfaitement ressemblantes, l'une s'était estropié les pieds, et l'autre les avait abandonnés à leur croissance naturelle, celle-ci serait couverte d'opprobre, considérée comme le rebut de la famille, et condamnée à l'obscurité... On assure toutefois que, dans les provinces septentrionales, cet usage est aujourd'hui moins rigoureusement observé que dans le midi de la Chine. (*Staunton, Ellis, Barrow, etc.*)

A Regnier del

Imp. Litho. de Mlle Formentin, rue S.t André des Arcs, N.o 59.

Nourrice avec son enfant.

Groupe de Chinois riverains.

L'HABILLEMENT de la classe laborieuse, dans les tems pluvieux et humides, est parfaitement calculé pour l'usage auquel on le destine. En se conservant toujours sec, il doit garantir d'une foule d'accidents et de maladies, qu'on évite difficilement lorsqu'on s'expose à être mouillé.

Pêcheurs, bateliers, agriculteurs, tous les ouvriers enfin qui exécutent des travaux en plein air, sont pourvus d'une casaque de paille tressée, imperméable à l'eau. Une cape ou large collet tissu avec la tige du Kow-Leang (Grand blé : c'est le millet des Barbades), achève d'abriter entièrement leurs épaules, que protège encore un large chapeau de paille de riz, ou de bambou fendu très-mince, et entrelacé avec un art infini. Ces vastes chapeaux ont le double avantage de préserver de l'action d'un soleil dévorant, et de l'atteinte des plus violens orages. Un Chinois, équipé comme le personnage qui est debout dans ce groupe, peut impunément braver les plus fortes ondées (1).

Le soldat, qui s'est mis à couvert sous une ombrelle d'étoffe gommée, est représenté dans son costume négligé, avec les vêtemens qu'il porte habituellement, quand il n'est point en grande tenue. La pièce principale de son costume est une espèce de justaucorps ou plutôt de tunique, en nankin noir, bordé de rouge. Derrière lui on aperçoit son enfant, qu'il met aussi à l'abri de l'orage.

Le Pâtre, qui fume, couvert d'un bonnet de poil, enveloppé dans un large surtout de peau, recouverte encore de sa laine, ou de son poil, ne craint pas plus les variations de l'atmosphère que le cultivateur habillé de joncs. Comme nos bergers des Landes et des Pyrénées, quand la température devient plus froide, pour que le côté velu, placé intérieurement, communique à ses membres une douce chaleur, il n'a besoin que de retourner son manteau, dépouille d'un bélier ou d'un ours, et qui fut sans doute le premier vêtement des peuples chasseurs et nomades.

« (1) Les matelots Chinois ont coutume, quand il tombe de la pluie, de quitter leurs habits de coton, pour prendre des vestes et des pantalons formés de petites tiges de roseaux non aplatis, placées parallèlement les unes à côté des autres. Ils ont de grands chapeaux rabattus de pareille matière. La pluie glisse sur ces roseaux, comme sur les plumes d'un oiseau aquatique. Ce grossier mais commode habillement ressemble beaucoup à celui que portent, en tems de pluie, les Indiens de la côte Nord-Ouest de l'Amérique. Il a pu y avoir entre les deux nations d'anciens rapports qui leur aient fait emprunter cet usage l'une de l'autre : il est toutefois plus probable que le même besoin leur a suggéré le même expédient. » (*Ambassade anglaise.*)

Groupe de Chinois riverains.

Famille de Pêcheurs.

C'est surtout près du port et de la belle cité de Tien-Sing, qui s'éleve en amphithéâtre au confluent de l'imposant *Pei-Ho* et du *Yun-Leang-Ho* (la rivière portant du grain), qu'une seconde ville, qu'une ville immense, couronnée d'innombrables pavillons flottans, semble sortir du sein des ondes. « Les jonques, assez nombreuses pour couvrir toute la superficie de la ri- « vière, contiennent plusieurs milliers d'individus. Les conducteurs de ces « bâtimens ne sont pas les seuls qui les habitent : ils ont leurs femmes, leurs « enfans et tout leur ménage à bord. La plupart y sont nés, tous y passent « leur vie. Il est bien rare qu'ils descendent à terre. »

Sur le tillac de l'embarcation, une mère de famille est occupée à fumer gravement sa pipe. Une gourde est attachée au cou de l'un de ses enfans, pour l'empêcher d'aller à fond et de se noyer, s'il lui arrive de se laisser tomber dans le fleuve. Un soldat ou garde des grains (la plupart de ces jonques sont au service du gouvernement et transportent les impôts qui se prélèvent en nature) est à côté du maître du navire. Les autres membres de la famille sont retirés sous les berceaux de paille tressée qui servent quelquefois de logement à plusieurs générations. Une voile de natte grossière est repliée vers la base du mât, comme les feuillets d'une jalousie; des caractères sont tracés sur le pavillon qu'on aperçoit au haut. Du milieu des cintres de chaume s'élève une perche surmontée d'une lanterne jaune, offrant également des hiéroglyphes chinois. Trois *Leu-Tze* ou Cormorans pêcheurs circulent sur le pont, à côté des enfans. La grosseur de ces oiseaux précieux est à peu-près celle de l'oie domestique. Comme elle, ils sont doués d'une grande force dans le fémur et dans les articulations de leurs pieds membraneux. Leur bec tranchant est une arme redoutable (1).

Dans le fond, une espèce de vanne ou d'écluse sert de passage aux navires, pour se rendre dans un canal. Les mâts, où voltigent des flammes et des banderoles de diverses couleurs, que l'œil distingue derrière les coteaux, indiquent que ce canal a été creusé dans un vallon dont on a été contraint de suivre les sinuosités.

(1) Voyez, troisième livraison, la pêche aux Cormorans ou Pélicans chinois. Il paraît qu'en Écosse, au moyen âge, et sur les côtes de la France et de la Hollande, le Pélican commun (*Onocrotalus* aut *Pelicanus*) se dressait comme le faucon; qu'il allait chercher au fond des eaux et rapportait à son maître le poisson, comme le Gerfaut, l'Autour et l'Épervier rapportent le gibier, quand ils ont été dressés par un fauconnier habile. On lit dans une lettre de Culmannus à Gessner, qu'un Onocrotale privé accompagnait l'Empereur Maximilien à l'armée, et le suivait en volant. *Raymond* rapporte dans son dictionnaire Caraïbe, qu'il a vu un pélican si privé et si bien instruit par les sauvages, qu'après qu'il avait été peint de roucou le matin, pour le reconnaître, il s'en allait à la pêche, d'où il revenait le soir ayant sa blague (ventricule sous le bec, commune à tous les oiseaux à jabot) bien garnie de poisson, qu'il partageait malgré lui avec ses maîtres, parce qu'on lui passait un anneau au cou pour l'empêcher de l'avaler. Le Pélican pourrait donc être employé chez nous aussi utilement qu'en Chine.

A. Regnier.

Imp. Lith. de Mlle Formentin

Famille de Pêcheurs.

Groupe de Colporteurs.

La nation chinoise peut se diviser en deux classes bien tranchées : la noblesse, qui n'est point héréditaire, et comprend les princes du sang, les mandarins et les lettrés; et le peuple, qui se compose de laboureurs, marchands, artisans, etc.

Les hommes de ces dernières subdivisions, représentés ici, sont en général d'une taille moyenne et rabougrie. Cependant ceux des provinces septentrionales sont plus grands, plus robustes que ceux du *Kiang-si* et du *Kouang-toung*.

Ces *Kouli* (porteurs), étant continuellement exposés à l'action de l'air et du soleil, sont plus basanés que les *Kouan* (mandarins), qui vivent renfermés dans leurs maisons.

Les paniers, les cordes et les planchettes de bois, placés à côté de ces porte-faix, font assez connaître leurs occupations journalières, et quelle est leur existence précaire. La surface de la Chine n'est plus en rapport avec sa population toujours croissante. Que des institutions vieillies continuent ou cessent de favoriser l'agriculture aux dépens du commerce et de l'industrie, doubleront-elles le produit des terres, épuisées par de fréquents labours? empêcheront-elles qu'une multitude de prolétaires, quoique décimés chaque année par les hivers si rigoureux dans une partie de l'Empire, par les famines, si fréquentes dans les provinces, ne soient réduits, faute de travail, à servir de bêtes de somme, pour se procurer un peu de riz, quelques poissons cuits dans l'eau, quelques tasses d'un thé grossier?

Dans les cités populeuses, dans les campagnes, cultivées jusque sur les sommets des monts, ce sont des hommes qui transportent ou traînent les marchandises; des hommes qui servent de haleurs aux jonques et autres navires de commerce; des hommes qui portent les palanquins des voyageurs.

A Péking, près de chaque porte de la ville, on trouve quelques ânes selés, pour le service du public; mais c'est au détriment de nombreux *Kouli* affamés. On assure que l'on peut, en été, faire le voyage de Péking aux provinces du Sud, dans de petits charriots traînés par des hommes. Pendant l'hiver enfin, quand les rivières et les canaux sont pris par les glaces, ce sont des hommes qui dirigent des espèces de gondoles où plusieurs personnes se placent, garanties du froid par de larges fourrures. Pour un prix très-modique, on peut se faire promener d'un bout de l'Empire à l'autre, changeant à chaque station ces relais d'hommes, réduits, pour subsister, à remplacer les chiens qu'on attelle aux traîneaux des paysans dans les déserts glacés du Kamtschatka.

Fleuve de Lafontaine

Enfants prenant leur repas.

Les voyageurs Européens s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais contemplé en Chine, sans une satisfaction vive, une compagnie d'adolescents dînant en plein air sur le grand chemin. C'est que dans tous les pays du monde la joie du peuple est communicative; c'est que partout les enfants du pauvre sont plus libres dans leurs mouvements, plus expansifs dans leurs affections que les enfants du riche, parce qu'ils restent plus près de la nature.

Les paysans chinois sont tous cuisiniers : ce qui veut dire simplement que, comme nos villageois, ils font leur cuisine eux-mêmes. Il ne leur faut pour cela que de la vaisselle de terre, une poêle de fer et un fourneau. Leur principale nourriture est le riz bouilli dans l'eau. S'ils peuvent y ajouter un morceau de porc, un poisson salé, c'est pour eux une faveur spéciale de leur bon génie. Une gourde, fixée sur le dos et remplie d'eau, suffit à leur boisson ordinaire, et ils n'ont besoin ni de table, ni de chaises. Accroupi sur ses jarrets devant la poêle, avec sa tasse et les bâtonnets (*quai-tsée*) qui tiennent lieu de fourchettes, chaque convive fait gaîment son modeste repas.

Ces enfants appartiennent à des gens de la campagne; s'ils étaient d'une classe plus élevée, les sexes seraient déja séparés. Vers le fond on aperçoit deux autres enfants. Ceux-là regardent ce qui se passe de la terrasse d'une maison, qui, à en juger par le mât, orné de l'oriflamme impériale, est la résidence d'un officier du gouvernement. Ces enfants n'oseraient se mêler à la troupe joyeuse, l'instruction qu'ils reçoivent ne leur permet pas tant de liberté (1).

(1) « Le livre des Rites veut que l'éducation des enfants commence à l'instant même de leur naissauce, et ne tolère les nourrices qu'en imposant aux mères de grandes précautions pour les choisir..... On sèvre un enfant aussitôt qu'il peut porter sa main à sa bouche, et on lui apprend à se servir de la main droite. A six ans, si c'est un mâle, on lui enseigne les nombres les plus communs, et le nom des parties les plus considérables du monde. On le sépare d'avec ses sœurs, lorsqu'il a sept ans, et on ne lui permet plus ni de manger avec elles, ni même de s'asseoir en leur présence. A huit ans on le forme aux règles de la politesse..... Le calendrier devient son étude à neuf ans; à dix on l'envoie aux écoles publiques. Le maître lui enseigne à lire, à écrire et à compter. Il apprend la musique depuis treize ans jusqu'à quinze, et tout ce qu'il chante consiste dans des principes moraux. Il fut un temps où toutes les leçons étaient en vers et se chantaient. Par là elles entraient plus agréablement dans l'esprit des élèves : c'était en même temps une espèce de jeu propre à leur âge..... Parvenu à quinze ans, l'élève se livre aux exercices du corps. On lui apprend à tirer de l'arc et à monter à cheval. Il reçoit à vingt ans, s'il en est jugé digne, le premier bonnet; alors il lui est permis de porter des habits de soie et des fourrures; jusque-là il n'avait eu le droit d'endosser que des habits de coton. » (Grosier, 267.)

Enfans faisant leur repas.

Campagnard avec sa femme et ses enfants.

Ce dessin représente une famille de laboureurs des environs de Pékin. La femme porte le costume en usage dans les provinces septentrionales. Sa parure de tête, en forme de diadême, mais de carton, que recouvre un velours noir, s'avance en pointe arrondie sur le front. Cette pointe est ornée d'un grain d'agate ou de verre. Les cheveux, relevés en arrière, sont tellement serrés et lisses par l'emploi de l'huile, qu'on les prendrait pour du vernis du Japon plutôt que pour des cheveux. Une bande de cuir jaune les fixe sur le haut de la tête; l'ensemble de la coiffure est maintenu par des aiguilles d'ivoire ou d'écaille de tortue. L'étoffe le plus communément employée pour l'habillement de cette classe, hommes ou femmes, est la toile de coton, connue sous le nom de nankin. Les vêtements qu'on en fabrique sont de différentes couleurs; cependant, et c'est l'usage qui le veut ainsi, les étoffes de couleur bleue ou noire composent les costumes de la grande majorité des habitants.

Les femmes de cultivateurs, celles qui sont occupées dans les manufactures du pays, dont la profession est de conduire une nacelle, ou qui aident à haler les yachts sur les canaux, ont l'habitude de porter leurs enfants sur leur dos, dans un sac soutenu par des courroies. Il arrive souvent que deux enfants à la mamelle sont attachés de la sorte aux épaules de leur mère.

Le chef de famille porte, suspendus à sa ceinture, sa bourse à tabac, son couteau dans son étui, et le petit portefeuille qui contient le briquet d'acier et la pierre à feu, à l'aide desquels un Chinois allume sa pipe avec une promptitude vraiment surprenante.

La chevelure de la petite fille assise est ornée de fleurs artificielles, d'aiguilles de cuivre, et se relève vers le sommet de la tête en forme de houppe très-serrée. Sa tasse de riz est à ses pieds; sa main droite tient une espèce de cuiller, ou l'un des bâtonnets dont les Chinois se servent pour manger. On voit encore ici, et très-distinctement, comment les pieds des enfants du sexe féminin sont arrêtés dans leur croissance par d'étroits bandages, de manière que les quatre petits orteils restent repliés sous le pied, tandis que le grand orteil forme seul la pointe. Préjugé déplorable autant que ridicule. Des paysannes se glorifient de la petitesse de leur pied, comme d'une noblesse justement acquise; et les rubans de soie, les bandelettes élégantes dont elles parent les chevilles de leurs pieds tronqués, par leur contraste avec les autres parties de leur toilette, ne font que mieux ressortir leur misère.

Campagnard avec sa femme et ses enfants.

Voyageur à pied.

Le petit nombre de piétons que l'on rencontre sur les routes, dans un pays où tous les transports se font par eau, où le plus mince laboureur a son palanquin, se compose d'hommes de métier et de marchands colporteurs. Le costume de ces derniers est très-commun dans la classe moyenne. Il consiste en un justaucorps de soie, avec un collet de velours, à travers lequel passent les manches de la veste de dessous. Les bas sont de coton ouatté et piqué. Le haut forme un rebord fabriqué de même. Les souliers sont ornés d'une espèce de broderie. La pipe de ce marchand, sa bourse, un mouchoir de parure, l'étui qui renferme son couteau et les baguettes qui lui servent pour manger, sont suspendus à sa ceinture (1). Dans le panier qu'il porte à son bras, on distingue des nids de salangane (2) : c'est, avec les nerfs de cerfs, les pates d'ours, les nageoires de requins, l'un des mets les plus recherchés des Apicius chinois. Ces nids, doués, dit-on, d'une vertu toute particulière, forment, dissous dans l'eau, une épaisse gelée, et communiquent à toute espèce d'aliments, combinés avec leur suc précieux, une saveur, un fumet, délectables. C'est le *nec plus ultrà* de la gastronomie chinoise, et *le plus rare présent des génies*, aussi bien que le *gin-seng*, ou racine d'immortalité, que dix mille soldats sont chargés tous les ans, par décret impérial, d'aller récolter dans les déserts de la Tartarie.

Les *saroy-boura* ou nids d'oiseaux sont d'un prix très-élevé. C'est un objet de luxe, qui ne se montre, comme la poule au gin-seng, que sur les tables des princes et des grands seigneurs. Le dernier plan offre une vue de Han-Tcheou-Fou.

(1) « Très-souvent ils attachent à cette ceinture une paire de quai-tsée. » Ces petits bâtons, qui leur servent de cuillers et de fourchettes, se trouvent dans tous les cabinets des curieux. Les Chinois n'ont devant eux à table ni assiettes, ni serviettes, et ne se servent des mouchoirs pendus à leur côté que pour s'essuyer les lèvres..... Ils emploient leurs bâtons d'ivoire ou d'ébène avec tant d'adresse, qu'ils ramasseraient une épingle avec ces instruments; ils les tiennent de la main droite, entre le pouce et les deux doigts suivants.

(2) Ces nids sont fabriqués par une petite hirondelle grise que Linné a nommée *hirundo esculenta*, et Buffon *salangane*. Leur couleur est verdâtre, transparente, et leur grosseur celle d'une moitié d'écorce d'une orange ordinaire. Plusieurs naturalistes ont cru que les matériaux de ces nids provenaient de mollusques ou de certaines herbes aquatiques. Ces nids, dit sir Steaunton, sont composés de filaments exigus, réunis par une matière transparente visqueuse, assez « analogue à ces subtances animales et gélatineuses que la mer rejette sur les côtes. Ils adhèrent les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de la caverne. » ... ils se trouvent dans les rochers qui bordent les côtes de la Cochinchine, de Timor, de Sumatra, des Moluques, et dans de profondes cavernes au pied des hautes montagnes qui sont au centre de Java. « Les nids sont placés par rangées horizontales à différentes profondeurs, depuis cinquante jusqu'à cinq cents « pieds. Leur valeur se détermine par l'égalité et la délicatesse de leur contexture. Ceux qui sont blancs et transpa- « rents sont les plus estimés : on les échange à la Chine contre de l'argent, poids pour poids. Les Malais en font l'objet « d'un trafic fort étendu. » Lorsque les hirondelles ont passé deux mois à disposer leurs nids, elles y pondent deux œufs, qu'elles couvent pendant environ quinze jours. On reconnaît qu'il est temps d'enlever les nids quand les petits ont déja des plumes : on fait cette récolte trois fois par an. On descend dans les cavernes au moyen d'échelles de bambou, ou d'échelles de cordes si elles sont trop profondes, après avoir préparé un flambeau avec une gomme qui découle d'un arbre, et qui a la propriété de résister à l'air fixe (gaz acide carbonique) et aux émanations souterraines. Ces nids entrent dans la préparation de la poule au gin-seng, végétal dont le nom signifie homme-plante, et que quelques missionnaires ont cru reconnaître pour l'ἀνθρωπόμορφος de Pythagore, et la mandragore de Théophraste.

Voyageur à pieds.